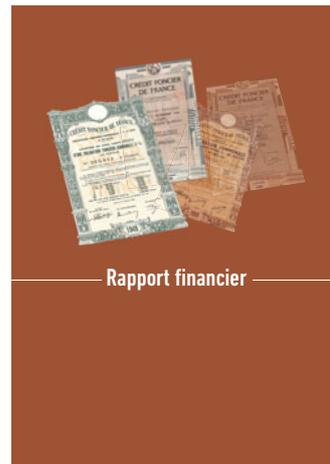


COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Actualisation du Document de référence 2015

incluant le Rapport financier semestriel 2016





La présente actualisation du Document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 août 2016 et enregistrée sous le numéro de dépôt D.16-0278-A01, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle complète le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 avril 2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général, et enregistré sous le numéro de dépôt D.16-0278. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires de ce document sont disponibles auprès de la Compagnie de Financement Foncier, 4, quai de Bercy – 94224 Charenton-le-Pont Cedex, sur le site Internet de la Compagnie de Financement Foncier : www.foncier.fr, dans la rubrique « Communication financière/Rapports annuels » notamment, et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

Sommaire

Rapport d'activité 2

Profil	3
Environnement économique	3
Activité	3
Chiffres clés	4

Rapport financier 6

Rapport de gestion du 1 ^{er} semestre 2016	7
Comptes individuels semestriels condensés	13
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016	45
Attestation du responsable	46

Rapport sur le contrôle et suivi des risques 48

Préambule	49
1. Principaux risques de la Compagnie de Financement Foncier	49
2. Gouvernance et dispositif de gestion des risques	50
3. Évolution de l'actif	53
4. Évolution du passif	54
5. Ratios prudentiels	56
6. Analyse du risque de crédit et de contrepartie	58
7. Analyse des risques financiers	65
8. Les risques opérationnels	68
9. Le risque de non-conformité	69

Éléments juridiques 72

1. Organes d'administration	73
2. Résolutions soumises à l'Assemblée générale	74
3. Informations générales	75
Table de concordance AMF	76

Abréviations utilisées dans le document :
Milliards d'euros : Md€
Millions d'euros : M€
Milliers d'euros : K€



Rapport d'activité

PROFIL

3

ACTIVITÉ

3

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

3

CHIFFRES CLÉS

4

Profil

La Compagnie de Financement Foncier est un établissement de crédit agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé et de société de crédit foncier.

Filiale à 100 % du Crédit Foncier [A-(stable)/A2(stable)/A(stable)]⁽¹⁾, affiliée à BPCE [A(stable)/A2(stable)/A(stable)]⁽¹⁾, sa mission consiste à financer l'activité de crédit hypothécaire et de crédit au Secteur public, pour sa maison mère et pour des entités du Groupe BPCE, par l'émission d'obligations foncières notées [AAA (stable)/Aaa (stable)]⁽²⁾.

Les obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier sont des *covered bonds* légaux conformes aux directives européennes UCITS 52-4⁽³⁾ et CRD⁽⁴⁾ ainsi qu'à l'article 129 du règlement européen CRR⁽⁵⁾. Les émissions de la Compagnie de Financement Foncier sont éligibles au programme de

refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour autant qu'elles respectent les critères définis par cette dernière.

Depuis 2012, la Compagnie de Financement Foncier est adhérente au Label Covered Bond de l'ECBC⁽⁶⁾. Ce label a été créé afin de répondre aux attentes des acteurs du marché des *covered bonds* qui demandaient un renforcement des standards et un accroissement de la transparence, notamment par la diffusion d'une information harmonisée et régulière aux investisseurs.

Fort de son ancrage au sein du Crédit Foncier, émetteur d'obligations foncières depuis 1852, la Compagnie de Financement Foncier demeure un acteur majeur sur son marché, avec un encours d'obligations foncières de 67 Md€ au 30 juin 2016 et un volume émis de 3,7 Md€ au cours du 1^{er} semestre 2016.

Environnement économique

La reprise économique de la zone euro devrait se poursuivre, soutenue par l'orientation accommodante de la politique monétaire de la BCE, la faiblesse des cours du pétrole, l'amélioration de la situation sur le marché du travail et un certain assouplissement budgétaire. Les progrès accomplis en matière de désendettement dans les différents secteurs devraient également favoriser la croissance de la demande intérieure. Selon les estimations de la BCE, la croissance du PIB de la zone euro serait de 1,6 % en 2016. La France devrait également bénéficier de cet environnement

porteur. Selon l'étude de l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques la croissance française devrait s'établir au même niveau que celle de la zone euro, soit 1,6 %.

Le marché du crédit immobilier aux particuliers en France a continué d'enregistrer des niveaux de renégociations et de remboursements anticipés élevés au cours du 1^{er} semestre 2016; conséquence directe de la baisse des taux d'intérêts et d'une forte concurrence entre les différents établissements bancaires.

Activité

Au cours du 1^{er} semestre 2016 la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 3,7 Md€ d'obligations foncières. Ce volume comprend notamment trois *benchmarks* : une émission de 1,0 Md€ à 10 ans effectuée en janvier, une émission de 1,0 Md€ à 6 ans en mars et une émission de 1,0 Md€ à 8 ans en avril.

(1) Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings, notations mises à jour à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.

(2) Standard & Poor's/Moody's Ratings, notations mises à jour à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.

(3) UCITS : Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities, directive sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

(4) CRD : Capital Requirements Directive, directive sur les exigences de fonds propres.

(5) CRR : Capital Requirements Regulation, règlement sur les exigences en fonds propres.

(6) ECBC : European Covered Bond Council.

Chiffres clés

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMETTEUR

Émetteur : Compagnie de Financement Foncier, affiliée au Groupe BPCE

Maison mère : Crédit Foncier (100 %), filiale de BPCE (100 %)

Type d'obligations émises : obligations foncières

Programmes d'émissions : EMTN, AMTN & USMTS

Prestataire unique :

Crédit Foncier [A- (stable)/A2 (stable)/A (stable)] ^{(1) (2)}

Filiale de BPCE [A (stable)/A2 (stable) /A (stable)] ^{(1) (2)}

Notations des obligations foncières ⁽²⁾	Note long terme	Perspective
Standard & Poor's	AAA	Stable
Moody's	Aaa	Stable

(1) Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings.

(2) Notations actualisées à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.

BILAN ÉCONOMIQUE SIMPLIFIÉ

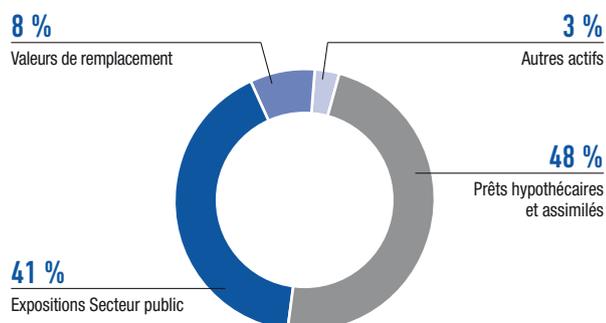
	Au 30 juin 2016		Au 31 décembre 2015	
	Md€	%	Md€	%
ACTIF (par type d'exposition)				
Prêts hypothécaires et assimilés	40,2	47,9 %	38,0	43,3 %
Expositions Secteur public	34,1	40,6 %	39,3	44,9 %
Secteur public en France *	24,2	28,8 %	29,3	33,5 %
Secteur public à l'étranger	10,0	11,9 %	10,0	11,4 %
Valeurs de remplacement et autres actifs	9,6	11,5 %	10,3	11,8 %
Valeurs de remplacement	6,8	8,1 %	7,1	8,1 %
Autres actifs	2,9	3,4 %	3,2	3,7 %
TOTAL ACTIF	84,0	100 %	87,6	100,0 %

* Y compris les dépôts et prêts court terme à la Banque de France de 1,1 Md€ fin juin 2016 et 5,4 Md€ fin 2015.

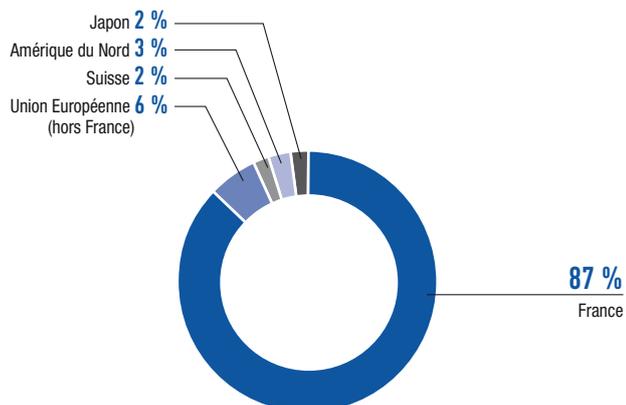
	Au 30 juin 2016		Au 31 décembre 2015	
	Md€	%	Md€	%
PASSIF				
Ressources privilégiées	66,2	78,8 %	68,0	77,7 %
Obligations foncières	67,0	79,7 %	69,0	78,8 %
Écart de change sur obligations foncières	-1,0	-1,2 %	- 1,2	- 1,3 %
Autres ressources privilégiées	0,2	0,3 %	0,2	0,3 %
Écart lié à la couverture des éléments de bilan	1,6	1,9 %	1,5	1,7 %
Ressources non privilégiées	16,2	19,3 %	18,1	20,7 %
Dettes chirographaires	10,8	12,8 %	12,6	14,4 %
Dettes subordonnées et assimilées	2,2	2,7 %	2,2	2,6 %
Capitaux propres, provisions et FRBG	3,2	3,8 %	3,3	3,7 %
TOTAL PASSIF	84,0	100 %	87,6	100,0 %
Fonds propres selon les règles CRR/CRD IV	3,1	3,6 %	3,1	3,5 %

RÉPARTITION DES ACTIFS : 84,0 Md€

Par typologie



Par zone géographique



(1) Hors opérations exceptionnelles (buy-back).

(2) Calculé en méthode standard.

INDICATEURS DE PERFORMANCE AU 30 JUIN 2016

3,7 Md€

Obligations foncières émises au 1^{er} semestre 2016 ⁽¹⁾

79 M€

Résultat net

189 M€

Produit Net Bancaire

3,1 Md€

Fonds propres prudentiels

120 %

Ratio de surdimensionnement réglementaire estimé

19,7 %

Ratio ressources non privilégiées/ressources privilégiées

74,5 %

Quotité moyenne des créances hypothécaires

18,6 %

Ratio de *Common Equity Tier-1* ⁽²⁾

18,6 %

Ratio de solvabilité ⁽²⁾

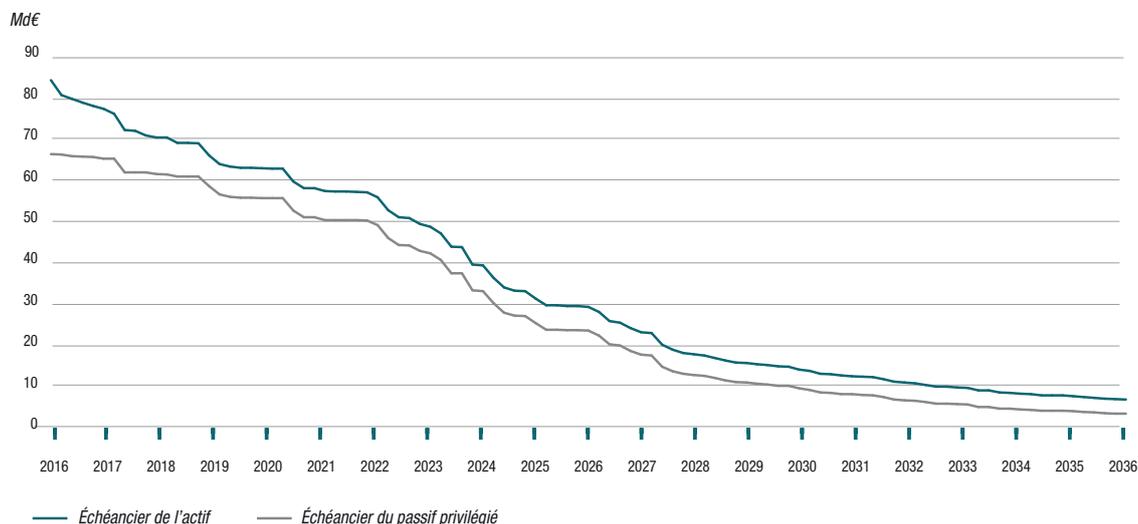
Passif privilégié

67 Md€ d'obligations foncières

Positionnement

Un des leaders sur le segment des *covered bonds* en Europe.

ÉCHÉANCIER DE L'ACTIF ET DU PASSIF PRIVILÉGIÉ





Rapport financier

RAPPORT DE GESTION DU 1^{er} SEMESTRE 2016	7	COMPTES INDIVIDUELS SEMESTRIELS CONDENSÉS	13
1. Principales opérations de la période	7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2016	45
2. Évolution de l'actif	8	ATTESTATION DU RESPONSABLE	46
3. Évolution du passif	9		
4. Analyse du compte de résultat	10		
5. Analyse du risque de crédit	11		
6. Analyse des risques financiers	11		
7. Informations prudentielles et réglementaires	12		
8. Perspectives d'avenir	12		

Rapport de gestion du 1^{er} semestre 2016

Au 1^{er} semestre 2016, et conformément aux orientations stratégiques du groupe Crédit Foncier, l'activité de la Compagnie de Financement Foncier est restée centrée sur le refinancement des prêts immobiliers et des prêts au Secteur public en France, originés par sa maison mère ou par des entités du Groupe BPCE.

La Compagnie de Financement Foncier a réalisé sur cette période un volume d'émission d'obligations foncières de 3,7 Md€.

Au 30 juin 2016, le bilan de la Compagnie de Financement Foncier est de 84 Md€ et son résultat net de 78,9 M€.

À noter également que la Compagnie de Financement Foncier a demandé le 6 juin 2016 à l'agence de notation Fitch Ratings de ne plus attribuer de notation à ses programmes d'émission de dettes privilégiées. Depuis 2013, la méthodologie de Fitch

Ratings a renforcé le lien entre la note du souverain et la note des obligations sécurisées par des actifs publics. Avec les dégradations successives par Fitch Ratings de la note de la France (AA depuis décembre 2014), la Compagnie de Financement Foncier a analysé le besoin de surdimensionnement demandé par l'agence pour disposer d'une notation meilleure que celle du souverain. Ce montant apparaît comme très excessif, notamment du fait du surdimensionnement réglementaire actuel de la Compagnie de Financement Foncier proche des 120 %.

Les émissions de dettes privilégiées de la Compagnie de Financement Foncier continuent à bénéficier de la meilleure note de Standard & Poor's et de Moody's respectivement AAA et Aaa, perspectives stables.

1. Principales opérations de la période

ACQUISITIONS ET CESSIONS

La Compagnie de Financement Foncier a poursuivi son activité en 2016 conformément aux orientations stratégiques du groupe Crédit Foncier, en synergie avec le Groupe BPCE.

- Sur le 1^{er} semestre 2016, la Compagnie de Financement Foncier a assuré le refinancement du Crédit Foncier en acquérant pour un montant de 4,1 Md€, des créances à l'habitat octroyées par ce dernier à sa clientèle de particuliers.

La Compagnie de Financement Foncier, a en parallèle, poursuivi l'optimisation de la structure des billets hypothécaires souscrits par le Crédit Foncier. Au cours du mois de juin, l'intégralité des billets hypothécaires en vie a été remboursée par anticipation. Concomitamment, de nouveaux billets hypothécaires ont été mis en place pour un encours total de 6,2 Md€ au 30 juin 2016, qui comprennent en garantie, pour une part limitée, des prêts viager hypothécaires ainsi que des prêts hypothécaires d'un montant unitaire supérieur à 600 k€.

- Sur le Secteur public, la Compagnie de Financement Foncier a également assuré le refinancement du Crédit Foncier via des prêts garantis par un portefeuille de crédits aux collectivités territoriales françaises en application de l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier. L'encours de ces prêts s'élève à 10,2 Md€ au 30 juin 2016.
- En ce qui concerne la baisse des expositions internationales, celle-ci est principalement due aux 97,8 M€ de cessions d'actifs réalisées au cours du semestre sur des expositions d'Amérique du Nord, et dans une moindre mesure aux remboursements contractuels. A noter que les cessions ont eu un impact en résultat quasi-nul.

FINANCEMENTS ET GESTION DE LA TRÉSORERIE

Au cours du 1^{er} semestre 2016, la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 3,7 Md€ bruts d'obligations foncières réparties en :

- 3,0 Md€ d'émissions publiques ;
- 0,7 Md€ d'émissions privées.

Toutes les émissions du 1^{er} semestre 2016 ont été libellées en euros ; leur placement confirme la diversité de la base d'investisseurs de la Compagnie de Financement Foncier avec toujours une forte présence des investisseurs institutionnels et des banques centrales.

Le 1^{er} semestre 2016 a été marqué par les émissions publiques *benchmark* suivantes :

- 1 Md€ à 10 ans en janvier au taux de 1,0 % ;
- 1 Md€ à 6 ans en mars au taux de 0,25 % ;
- 1 Md€ à 8 ans en avril au taux de 0,50 %.

Au 30 juin 2016 l'encours d'obligations foncières s'élève à 67 Md€, créances rattachées incluses.

2. Évolution de l'actif

■ ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Caisse et banques centrales	1 100 043	5 360 083
Effets publics et valeurs assimilées	3 594 319	3 606 541
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 628 543	21 092 317
• À vue	188 843	478 256
• À terme	20 439 700	20 614 061
Opérations avec la clientèle	44 028 035	43 026 282
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 784 975	11 246 613
Participations et autres titres détenus à long terme	4	4
Immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres actifs	7 452	59 306
Comptes de régularisation	2 842 551	3 187 163
TOTAL DE L'ACTIF	83 985 922	87 578 310

Le total du bilan de la Compagnie de Financement Foncier est en baisse par rapport à la situation du 31 décembre 2015 (- 3,6 Md€ soit - 4,1 %).

L'évolution de l'actif de la Compagnie de Financement Foncier a notamment été marquée par :

- la baisse des avoirs en Banque de France, en particulier du fait du remboursement des obligations foncières arrivées à échéance au cours du 1^{er} semestre 2016 ;

- une hausse limitée de l'encours de prêts à la clientèle pour 1 Md€ ;
- la hausse des billets hypothécaires pour 0,5 Md€.

■ CRÉANCES À LA CLIENTÈLE

Au global, les prêts à la clientèle, classés en « Opérations avec la clientèle » mais également en « Titres et obligations à revenu fixe » au travers des billets hypothécaires, sont en hausse de 2,0 Md€ par rapport à fin 2015.

(en millions d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Crédits à l'habitat	35 360	33 873
Billets hypothécaires	6 250	5 750
TOTAL	41 610	39 623

Cette évolution au 1^{er} semestre 2016 s'analyse comme suit :

- des acquisitions internes pour 4 097 M€ ;
- des remboursements anticipés pour un volume de 1 623 M€ ;
- l'amortissement naturel des encours ;
- une hausse nette de billets hypothécaires pour 500 M€.

Les autres créances à la clientèle, incluant les prêts au Secteur public territorial et aux bailleurs sociaux détenus en direct, sont en baisse de 0,3 Md€, notamment du fait de l'amortissement des créances.

■ PORTEFEUILLE TITRES

Le portefeuille titres de la Compagnie de Financement Foncier, hors Billets Hypothécaires, est en hausse de 29 M€ par rapport au 31 décembre 2015. Cette évolution se décompose de la façon suivante :

- hausse liée aux variations de change sur la partie du portefeuille libellée en devises ;
- baisse de 97,8 M€ du fait des cessions sur le marché effectuées dans le cadre de la poursuite de la politique de baisse des expositions à l'international, et également du fait des remboursements contractuels.

REFINANCEMENT GROUPE ET MOBILISATION DE CRÉANCES

Dans le cadre de son activité, la Compagnie de Financement Foncier offre également au Crédit Foncier et aux autres entités du Groupe BPCE des refinancements par le biais de prêts, garantis par la mobilisation de créances.

Ces prêts sont classés en prêts et créances à terme sur les établissements de crédit. Au cours du 1^{er} semestre 2016, l'encours de ces prêts est resté relativement stable, passant de 19,4 Md€ au 31 décembre 2015 à 19,3 Md€ au 30 juin 2016. Ce montant se décompose en :

- 10,2 Md€ de prêts au Crédit Foncier, très majoritairement garantis par des créances sur le Secteur public territorial ;
- 2,5 Md€ de prêts à d'autres entités du Groupe BPCE, également garantis par des créances sur le Secteur public territorial en France ;
- 6,6 Md€ de prêts à BPCE au titre des valeurs de remplacement, garantis par un portefeuille de créances.

Le montant global des garanties reçues en couverture de ces prêts s'élève à 19,4 Md€, correspondant au capital restant dû des créances affectées en garantie au 30 juin 2016.

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Les autres actifs s'établissent à 7,5 M€ au 30 juin 2016 contre 59,3 M€ au 31 décembre 2015, variation qui provient essentiellement de l'absence de créance d'intégration fiscale au 30 juin 2016 du fait de son règlement au cours du semestre, en application de la convention d'intégration fiscale entre la Compagnie de Financement Foncier, le Crédit Foncier et BPCE.

Les comptes de régularisation s'établissent à 2,8 Md€ au 30 juin 2016 contre 3,2 Md€ au 31 décembre 2015, principalement du fait de la baisse des soultes de *swaps* payées à étaler (- 56 M€), des primes d'émission (- 11 M€), des intérêts courus non échus sur contrats de *swaps* (- 159 M€), des domiciliations à encaisser (- 88 M€) et des impôts différés actifs (- 31 M€).

3. Évolution du passif

PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit	8 223 975	9 852 497
• À vue	2 396	12 176
• À terme	8 221 579	9 840 321
Opérations avec la clientèle	2	408
• À vue	2	408
Dettes représentées par un titre	67 119 863	69 123 576
• Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	150 466	151 326
• Emprunts obligataires (obligations foncières)	66 969 398	68 972 251
Autres passifs	2 865 394	2 981 454
Comptes de régularisation	2 572 602	2 370 553
Provisions	18 353	16 129
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000	20 000
Capitaux propres hors FRBG	3 165 733	3 213 693
• Capital souscrit	2 537 460	2 537 460
• Primes d'émission	343 002	343 002
• Réserves	114 468	107 843
• Provisions réglementées et subventions d'investissement		
• Report à nouveau	91 889	92 901
• Résultat en instance d'affectation		
• Résultat de la période	78 914	132 486
TOTAL DU PASSIF	83 985 922	87 578 310

Les dettes envers les établissements de crédit baissent de 1,6 Md€. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse des emprunts et comptes à terme auprès d'entités du Groupe BPCE (- 1,5 Md€).

Les dettes représentées par un titre ont baissé de 2,0 Md€ au cours du 1^{er} semestre 2016, du fait de la baisse des encours d'obligations foncières. Cette baisse se décompose en :

- hausse de 3,7 Md€ du fait des émissions réalisées sur les marchés ;
- baisse liée aux tombées et remboursements contractuels.

Les autres passifs diminuent de 0,1 Md€ principalement du fait de la baisse des dépôts reçus dans le cadre des opérations de collatéralisation.

Les comptes de régularisation sont en hausse de 0,2 Md€ par rapport à fin 2015.

Les provisions s'élèvent à 18,3 M€ au 30 juin 2016, en hausse de 2,2 M€ par rapport au 31 décembre 2015, hausse résultant de la comptabilisation d'une provision pour amortissement accéléré de soultes de résiliation sur swaps.

Les capitaux propres sont stables à fin juin 2016 par rapport à fin décembre 2015.

4. Analyse du compte de résultat

■ COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)

	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2015
Produit net bancaire	188 635	185 239
Frais généraux	- 59 790	- 55 399
Résultat brut d'exploitation	128 845	129 841
Coût du risque	- 4 418	3 680
Résultat d'exploitation	124 427	133 521
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 48	- 15 722
Résultat courant avant impôts	124 378	117 799
Impôt sur les bénéfices	- 45 465	- 43 149
RÉSULTAT NET	78 914	74 650

■ PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'établit à 189 M€ au 30 juin 2016 contre 185 M€ au 1^{er} semestre 2015.

La marge nette d'intérêts (MNI) « hors amortissement des surcotes / décotes sur créances acquises » du 1^{er} semestre 2016 est supérieure de 28,2 M€ par rapport à celle du 30 juin 2015. Cette évolution est notamment due à l'amélioration des rendements nominaux de certains actifs entrés récemment au bilan de la Compagnie de Financement Foncier et aux opérations d'optimisation du hors-bilan.

Par ailleurs, les paramètres de calcul des coûts d'achat de créances aux particuliers par la Compagnie de Financement Foncier ont été ajustés fin 2015 ; cette révision permet un accroissement des marges perçues par la Compagnie de Financement Foncier sur ses acquisitions.

À noter enfin que le niveau de remboursements anticipés sur les prêts aux particuliers, qui reste élevé, génère un impact négatif sur la MNI lié à l'amortissement accéléré des surcotes/décotes (- 96 M€ au 1^{er} semestre 2016 contre - 78 M€ sur la même période en 2015).

■ RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation restent en ligne avec le budget. Elles ont cependant enregistré au 1^{er} semestre 2016 une hausse de 4,4 M€ par rapport à la même période de l'année précédente, principalement du fait de :

- la prise en compte de la cotisation à l'organe central BPCE, refacturée, depuis 2016, pour sa quote-part à la Compagnie de Financement Foncier (2,2 M€) ;
- une hausse de la cotisation au Fonds de Résolution Unique pour un montant de 4,2 M€ (soit une charge additionnelle de 1,2 M€) ;
- les autres Impôts et taxes supérieurs à ceux du 1^{er} semestre 2015 (+ 0,7 M€).

Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi à 128,8 M€ au 30 juin 2016 contre 129,8 M€ au 30 juin 2015.

■ COÛT DU RISQUE

Le coût du risque, hors impacts de la cession des titres Heta Asset Resolution AG, ressort en baisse de 4,1 M€ par rapport à la même période sur 2015 en particulier en raison d'une reprise de provision de 3 M€ traduisant une amélioration du traitement de certaines garanties.

■ GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Les cessions d'actifs ayant porté sur un encours limité ont un impact non significatif au 1^{er} semestre 2016. À l'inverse, les cessions intervenues au cours du 1^{er} semestre 2015 avait porté sur un encours de 1 Md€ (hors HETA) et avaient dégagé des pertes pour 15,7 M€.

■ IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices au titre du 1^{er} semestre 2016 s'élève à 45,5 M€ contre 43,1 M€ au 1^{er} semestre 2015.

■ RÉSULTAT NET

Après déduction de l'impôt sur les sociétés, le résultat net de la Compagnie de Financement Foncier pour le 1^{er} semestre 2016 est de 78,9 M€, contre 74,7 M€ à fin juin 2015.

5. Analyse du risque de crédit

■ ANALYSE GLOBALE

La Compagnie de Financement Foncier est principalement exposée au risque de crédit et de contrepartie. L'exposition à ce type de risque est toutefois limitée par :

- une sélection rigoureuse de ses actifs et de ses contreparties ;
- la mise en place de garanties conformément au cadre légal applicable aux sociétés de crédit foncier ;
- un environnement de contrôle interne spécifique s'inscrivant dans celui du groupe Crédit Foncier et plus largement du Groupe BPCE.

■ PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Aucun prêt ou créance sur les établissements de crédit n'a fait l'objet d'un déclassement en douteux au 1^{er} semestre 2016. Sur les 20,6 Md€ de créances sur les établissements de crédit, 19,3 Md€ sont constitués de prêts à des entités du Groupe BPCE. Par ailleurs, ces prêts sont intégralement garantis par des créances sous L. 211-38.

La qualité de la signature de l'ensemble des entités du Groupe BPCE associée à la qualité des créances apportées en garanties limite ainsi fortement le risque associé à ces expositions.

■ PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances bruts sur la clientèle s'élèvent à 44 Md€ au 30 juin 2016, dont 1,4 Md€ de créances douteuses. Au 31 décembre 2015, les créances brutes s'élevaient à 43 Md€ dont 1,3 Md€ de créances douteuses. Au 30 juin 2016, les créances douteuses sont toujours quasi exclusivement concentrées sur les crédits à l'habitat pour 99,8 %. Parallèlement, sur un total de 97,1 M€ de dépréciations, 96,6 M€ concernent les crédits à l'habitat.

■ TITRES DE PLACEMENT

L'encours de titres de placement s'élève à 6,2 Md€ au 30 juin 2016, exclusivement constitué de billets hypothécaires bénéficiant de garanties à hauteur de 6,4 Md€. Aucun déclassement en douteux ni dépréciations n'ont été enregistrés au 1^{er} semestre 2016 sur ces titres.

■ TITRES D'INVESTISSEMENT

L'encours de titres d'investissement s'élève à 9,1 Md€ au 30 juin 2016. Aucun déclassement en douteux ni dépréciations n'ont été enregistrés au 1^{er} semestre 2016 sur ces titres.

Les encours en valeur nette comptable (ICNE inclus et après surcotes / décotes) se répartissent entre l'Italie (34 %), les États-Unis (20 %), le Japon (20 %), la France (10 %), l'Espagne (6 %), le Canada (5 %), la Pologne (4 %), et d'autres pays non significatifs (1 %).

6. Analyse des risques financiers

■ RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE

La Compagnie de Financement Foncier s'interdit toute position de change à l'exception de celles, très faibles, qui résultent des ajustements inhérents à toute opération de couverture, les opérations initiées en devises non euros étant, dès leur conclusion, converties en euros.

Grâce à la mise en place d'un ensemble de mécanismes de couverture, la Compagnie de Financement Foncier est soumise au risque de taux de façon très marginale.

Dès leur entrée dans le bilan, les actifs sont, si nécessaire, transformés en éléments à taux variable en euros. Des *swaps* de macro-couverture sont conclus quand il s'agit d'acquisition de portefeuille de prêts, des *swaps* de micro-couverture sont réalisés pour toute opération unitaire. De même, les dettes émises par la Compagnie de Financement Foncier sont micro-swapées dès leur origine pour constituer un passif à taux variable en euros.

La position de taux est par ailleurs revue chaque trimestre et des opérations de macro-couverture sont conclues en cas de déformation de la position afin de maintenir les impasses de taux dans d'étroites limites que s'est fixée la Compagnie de

Financement Foncier. Les risques de base, résultant de taux de référence différents sur les positions déjà transformées en taux révisable par des *swaps*, sont également gérés en macro-couverture.

Toutes les contreparties à ces contrats d'échange de taux ou de devises ont conclu avec la Compagnie de Financement Foncier des accords de collatéralisation prévoyant des dépôts de garantie sécurisés au bénéfice de la Compagnie de Financement Foncier en cas de position débitrice et en fonction de leur niveau de notation. Dans la très grande majorité des cas, ces appels de fonds sont réalisés quotidiennement. Si la position est inversée, ces accords prévoient que la Compagnie de Financement Foncier n'effectuera aucun versement de collatéral. Au 30 juin 2016, le montant des dépôts reçus s'élève à 2,7 Md€.

Du fait de cet ensemble de principes de gestion, la Compagnie de Financement Foncier détient d'importants encours d'instruments financiers de micro- et macro-couverture en taux et en devises.

Au cours du 1^{er} semestre 2016, la Compagnie de Financement Foncier a continué de conclure de tels instruments financiers en accompagnement de ses activités d'acquisition, d'émission et de gestion de bilan.

Au 30 juin 2016, les encours d'instruments financiers de micro et macro-couverture s'élèvent à 84 Md€ dont 61 Md€ de *swaps* de taux et 23 Md€ de *swaps* de devises ; ils étaient respectivement de 82 Md€ à fin 2015 dont 59 Md€ de *swaps* de taux et 24 Md€ de *swaps* de devises.

Compte tenu des règles de gestion de la Compagnie de Financement Foncier, les déformations de la position de taux proviennent d'événements non connus à l'origine et intervenant en cours de vie des opérations. Il s'agit principalement des remboursements anticipés de prêts, majoritairement à taux fixe, du secteur concurrentiel accordés à des personnes physiques. La date

de l'événement n'étant pas prévisible et le montant des indemnités perçues par le prêteur étant plafonné réglementairement, la Compagnie de Financement Foncier ne peut couvrir totalement le risque encouru à l'origine.

Sur le 1^{er} semestre 2016, le niveau des taux des prêts immobiliers est resté très bas et la tendance constatée sur 2015 concernant les renégociations ou les remboursements par anticipation des prêts immobiliers aux particuliers s'est poursuivie. Sur ce semestre, l'ensemble des prêts aux particuliers a enregistré un taux de remboursements anticipés de 10,3 % contre 14,8 % sur l'année 2015.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La politique de gestion très prudente de la liquidité s'est poursuivie en 2016, la Compagnie de Financement Foncier s'étant engagée à toujours maintenir une trésorerie disponible lui permettant de faire face aux échéances contractuelles de l'ensemble de ses dettes privilégiées, pendant un an, sans ressources nouvelles.

Au 30 juin 2016, la Compagnie de Financement Foncier dispose d'une trésorerie de 1,3 Md€, dont 1,1 Md€ au jour le jour déposés auprès de la Banque de France, et de 6,6 Md€ prêtés à moins de deux mois à BPCE et intégralement garantis par un portefeuille de prêts.

La Compagnie de Financement Foncier dispose par ailleurs d'un volume très important d'actifs éligibles aux opérations de financement de la BCE.

Le ratio de liquidité de la Compagnie de Financement Foncier, applicable depuis le 1^{er} octobre 2015 suite à la transposition des dispositions applicables de la directive CRD IV, ratio dit « LCR » (*Liquidity Coverage Ratio*), a par ailleurs toujours été supérieur à 100 % depuis cette date.

7. Informations prudentielles et réglementaires

La Compagnie de Financement Foncier publie un rapport sur le contrôle et suivi des risques dans lequel figurent les informations et indicateurs applicables aux sociétés de crédit foncier selon la réglementation en vigueur.

Ce rapport intègre par ailleurs des informations complémentaires sur le suivi des risques de la Compagnie de Financement Foncier.

8. Perspectives d'avenir

Au cours du second semestre de l'année 2016, la Compagnie de Financement Foncier entend poursuivre son développement, tout en respectant les orientations stratégiques du plan à moyen terme du Crédit Foncier et du Groupe BPCE (sélection rigoureuse des acquisitions et gestion active de ses encours afin de maintenir un haut niveau de qualité des actifs, refinancement du Crédit Foncier ou d'autres entités du Groupe BPCE par des achats et des mobilisations de portefeuille de prêts...).

La Compagnie de Financement Foncier envisage également de procéder au 2nd semestre au refinancement de créances hypothécaires de 1^{er} rang non-résidentielles consenties à des

opérateurs non publics. Ces opérations se feraient par le biais de prêts au Crédit Foncier collatéralisés par des créances sélectionnées selon un processus spécifique et sur des critères de qualité stricts.

En cas d'incident sur l'un des prêts apporté en garantie, ce dernier serait immédiatement sorti des garanties et remplacé par une nouvelle créance.

Les expositions sur ce type d'actifs resteront limitées au regard du total bilan de la Compagnie de Financement Foncier.

Comptes individuels semestriels condensés

BILAN (en milliers d'euros)

■ ACTIF	Cf. Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Caisse et banques centrales		1 100 043	1 973 463	5 360 083
Effets publics et valeurs assimilées	3	3 594 319	2 743 137	3 606 541
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	20 628 543	20 200 626	21 092 317
• À vue		188 843	252 101	478 256
• À terme		20 439 700	19 948 526	20 614 061
Opérations avec la clientèle	2	44 028 035	44 001 293	43 026 282
• Autres concours à la clientèle		44 028 035	44 001 293	43 026 282
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	11 784 975	13 477 675	11 246 613
Participations et autres titres détenus à long terme *		4		4
Immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres actifs	4	7 452	64 868	59 306
Comptes de régularisation	5	2 842 551	3 773 198	3 187 163
TOTAL DE L'ACTIF		83 985 922	86 234 260	87 578 310

* Certificats d'associés au titre de la « garantie des dépôts ».

■ PASSIF	Cf. Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Banques centrales				
Dettes envers les établissements de crédit	6	8 223 975	4 994 212	9 852 497
• À vue		2 396		12 176
• À terme		8 221 579	4 994 212	9 840 321
Opérations avec la clientèle	7	2	2 891	408
• À vue		2	2 891	408
Dettes représentées par un titre	8	67 119 863	70 346 706	69 123 576
• Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		150 466	150 504	151 326
• Emprunts obligataires (obligations foncières)		66 969 398	70 196 202	68 972 251
Autres passifs	9	2 865 394	3 046 083	2 981 454
Comptes de régularisation	10	2 572 602	2 536 909	2 370 553
Provisions	11	18 353	15 110	16 129
Dettes subordonnées	12		3 466 492	
Fonds pour risques bancaires généraux		20 000	20 000	20 000
Capitaux propres hors FRBG	13	3 165 733	1 805 857	3 213 693
• Capital souscrit		2 537 460	1 187 460	2 537 460
• Primes d'émission		343 002	343 002	343 002
• Réserves		114 468	107 843	107 843
• Provisions réglementées et subventions d'investissement				
• Report à nouveau		91 889	92 901	92 901
• Résultat en instance d'affectation				
• Résultat de la période		78 914	74 650	132 486
TOTAL DU PASSIF		83 985 922	86 234 260	87 578 310

HORS-BILAN (en milliers d'euros)

	Cf. Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS				
Engagements de financement		817 733	2 764 335	1 412 588
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	14			
• Engagements en faveur de la clientèle	14	760 657	1 089 450	855 965
• Autres valeurs affectées en garantie	14	57 076	1 674 885	556 624
Engagements de garantie				
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	14			
• Engagements en faveur de la clientèle	14			
Engagements sur titres				
• Autres engagements donnés	14			
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS				
Engagements de financement		29 141 174	31 420 503	29 096 967
• Engagements reçus d'établissements de crédit	15	3 256 347	4 466 840	3 489 828
• Autres valeurs reçues en garantie du Groupe	15	25 884 827	26 953 663	25 607 139
Engagements de garantie		39 109 876	40 018 405	39 558 343
• Engagements reçus d'établissements de crédit	15	5 753 808	5 263 278	5 865 858
• Engagements reçus de la clientèle	15	33 356 068	34 755 127	33 692 484
Engagements sur titres		46 964	53 624	
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES				
• Achats et ventes de devises	16	23 181 557	27 033 470	23 920 454
• Autres instruments financiers	16	62 949 072	57 870 318	60 765 652

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)

	Cf. Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	17	1 424 177	1 637 370	3 128 590
Intérêts et charges assimilées	17	- 1 267 392	- 1 491 185	- 2 872 698
Marge nette d'intérêts		156 785	146 185	255 891
Commissions produits	18	33 177	39 833	109 711
Commissions charges	18	- 1 026	- 1 139	- 2 195
Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles de négociation	19	- 301	398	213
Autres produits d'exploitation bancaire	20	2	27	77
Autres charges d'exploitation bancaire	20	- 1	- 64	- 51
Produit net bancaire		188 635	185 239	363 646
Frais de personnel	21	- 17	- 91	- 217
Impôts et taxes	21	- 11 409	- 9 572	- 19 194
Services extérieurs et autres charges	21	- 48 364	- 45 736	- 103 744
Amortissements				
Frais généraux		- 59 790	- 55 399	- 123 155
Résultat brut d'exploitation		128 845	129 841	240 491
Coût du risque ⁽¹⁾	22	- 4 418	3 680	- 14 753
Résultat d'exploitation		124 427	133 521	225 738
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	23	- 48	- 15 722	- 4 032
Résultat courant avant impôt		124 378	117 799	221 706
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les bénéfices	24	- 45 465	- 43 149	- 89 220
RÉSULTAT NET		78 914	74 650	132 486
Résultat par action ⁽²⁾ (en euros)		0,50	1,01	1,34
Résultat dilué par action (en euros)		0,50	1,01	1,34

(1) Coût du risque neutralisé de l'impact sur les titres HETA.

- 4 418

- 8 521

- 26 954

(2) Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre d'actions de la période.

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie des comptes individuels semestriels.

Annexe aux comptes individuels de la Compagnie de Financement Foncier

1. CADRE GÉNÉRAL

La Compagnie de Financement Foncier a été agréée en qualité de société de crédit foncier dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. À ce titre, elle est soumise aux articles L. 513-2 à L. 513-27 du Code Monétaire et Financier.

C'est un établissement de crédit, agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé (ECS) selon l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 transposant en droit français un règlement CRR et une directive CRD IV européens. À ce titre, elle applique le règlement n° 99-10 du CRBF modifié, propre aux sociétés de crédit foncier et qui porte notamment sur :

- l'évaluation des immeubles financés par des prêts éligibles à l'actif des sociétés de crédit foncier ;
- l'évaluation des éléments d'actif et de passif de ces sociétés ;
- leurs normes de gestion spécifiques.

La Compagnie de Financement Foncier est affiliée à BPCE. À ce titre, elle bénéficie du mécanisme de garantie et de liquidité du Groupe BPCE. En tant que filiale affiliée, la Compagnie de Financement Foncier ne contribue pas au mécanisme de solidarité du réseau et ne sera pas appelée en cas de défaillance d'une Banque Populaire ou d'une Caisse d'Épargne.

2. FAITS SIGNIFICATIFS DU SEMESTRE

2.1. ACTIVITÉ COURANTE

Au cours du 1^{er} semestre 2016, la Compagnie de Financement Foncier a acquis auprès du Crédit Foncier des créances pour un montant de 4 097 M€, créances rattachées incluses, auxquelles s'ajoutent 2,6 M€ de prêts non encore débloqués enregistrés en « Engagements de financement donnés ».

Dans le cadre de l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier qui prévoit la possibilité pour un établissement d'octroyer un prêt à un autre établissement financier, prêt dont le remboursement est sécurisé par la mise en garantie d'un ensemble de créances, la Compagnie de Financement Foncier a mis en place, depuis plusieurs années, des lignes de prêts avec sa maison mère, le Crédit Foncier, pour un total de 10 172 M€ au 30 juin 2016 et

avec certaines Caisses d'Épargne ou Banques Populaires pour un montant total au 30 juin 2016 de 210,8 M€. Des concours de nature identique sont également accordés à BPCE SA, dont le montant au 30 juin 2016 s'élève à 8 920 M€, hors créances rattachées. L'ensemble des concours sous format L.211-38 est collatéralisé à hauteur de 19 464,9 M€.

L'encours des billets hypothécaires, souscrits par le Crédit Foncier, représente 6 249,5 M€ au 30 juin 2016 (collatéralisé à hauteur de 6 420 M€).

Les valeurs de remplacement de la Compagnie de Financement Foncier, définies selon le décret n° 2007-745 du 9 mai 2007, relatif à la solvabilité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et aux sociétés de crédit foncier et modifiant le Code Monétaire et Financier, s'élèvent à 6 788,8 M€. Outre les disponibilités, ces valeurs de remplacement sont essentiellement composées de prêts octroyés dans le cadre de l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier.

S'agissant du refinancement, la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 3 736 M€ d'obligations foncières au cours du 1^{er} semestre 2016, contrevalet au jour de l'émission dans le cadre d'émissions en devises, dans la limite du programme annuel d'émission. Elle a également la possibilité de souscrire des lignes de refinancement auprès de la Banque de France, selon le dispositif de Gestion globale des garanties (pool 3G). Aucun titre n'est actuellement mis en nantissement auprès de la BCE.

2.2. CESSIONS SUR LE MARCHÉ

Dans le cadre de la continuité de son plan stratégique, le Groupe a poursuivi au 1^{er} semestre la cession de ses expositions internationales.

Au total, un encours de 124,7 M\$ a ainsi été cédé. Ces cessions ainsi que la résiliation des *swaps* de couverture associés ont dégagé un résultat proche de l'équilibre, enregistré dans le compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

2.3. OPÉRATIONS D'OPTIMISATION DU HORS-BILAN

Afin de répondre au double objectif de réduire la taille du hors-bilan pour minimiser le niveau des fonds propres alloués aux dérivés d'une part, et de limiter les expositions vis-à-vis de certaines contreparties, d'autre part, la Compagnie de Financement Foncier procède depuis plusieurs années à des opérations d'optimisation de dérivés de taux.

Au cours du 1^{er} semestre 2016, seule une opération d'optimisation a été réalisée, en interne avec le Crédit Foncier. Plusieurs *swaps* de couverture de taux ont été annulés, pour un total de notionnel de 2,08 Md€, et un montant de soulte de 3,04 M€ a été perçu par la Compagnie de Financement Foncier.

2.4. REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Compte tenu du contexte de taux bas, le taux de remboursement anticipé moyen constaté sur les crédits aux particuliers reste important, à 10,3 % des encours pour le 1^{er} semestre 2016, contre 14,8 % pour l'année 2015. Les sorties d'actifs correspondants représentent 1 623 M€.

Ceci se traduit essentiellement en termes de produit net bancaire par :

- un amortissement accéléré des surcotes/décotes d'acquisition, dont l'impact est estimé à - 60,5 M€ sur le semestre ;
- la perception d'indemnités de remboursements pour un peu plus de 33 M€ ; il convient de rappeler qu'au titre de la prestation de services rendus par le Crédit Foncier, un tiers de ces indemnités lui est reversé, soit un montant de - 10,3 M€ au 30 juin 2016 ;
- un amortissement accéléré de soultes de résiliation de *swaps* jusqu'ici étalées, pour - 2,23 M€.

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 30 juin 2016, n'est intervenu entre la date de clôture et le 26 juillet 2016, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION APPLIQUÉES

Les comptes semestriels condensés de la Compagnie de Financement Foncier sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

4.2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'a affecté les comptes du 1^{er} semestre 2016.

4.3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes semestriels.

Les principes et méthodes comptables appliqués sont identiques à ceux utilisés pour les arrêtés de comptes annuels. En particulier, les produits et charges rattachés à la période semestrielle ont été déterminés en respectant le principe de séparation des exercices.

SOMMAIRE AUX NOTES ANNEXES

NOTE 1.	Prêts et créances sur les établissements de crédit	19	NOTE 13.	Évolution des capitaux propres	31
NOTE 1 BIS.	Répartition des encours de créances à terme sur les établissements de crédit	20	NOTE 14.	Engagements donnés	32
NOTE 2.	Prêts et créances sur la clientèle	21	NOTE 15.	Engagements reçus	33
NOTE 2 BIS A.	Dépréciations et provisions constituées en couverture de risque crédit	22	NOTE 16.	Opérations sur instruments financiers à terme	34
NOTE 2 BIS B.	Surcotes – décotes sur créances acquises	22	NOTE 17.	Intérêts, produits et charges assimilés	35
NOTE 3.	Titres de placement et d'investissement	23	NOTE 18.	Commissions nettes	36
NOTE 3 BIS.	Risque souverain	24	NOTE 19.	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36
NOTE 3 TER.	Immobilisations Financières	25	NOTE 20.	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	37
NOTE 4.	Autres Actifs	25	NOTE 21.	Charges générales d'exploitation	38
NOTE 5.	Comptes de régularisation actif	26	NOTE 22.	Coût du risque	39
NOTE 6.	Dettes envers les établissements de crédit	27	NOTE 23.	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	39
NOTE 7.	Dettes envers la clientèle	28	NOTE 24.	Impôts sur les bénéfices	39
NOTE 8.	Dettes représentées par un titre	28	NOTE 25.	Opérations avec les établissements de crédit liés	40
NOTE 9.	Autres passifs	28	NOTE 26.	État des positions de change	41
NOTE 10.	Comptes de régularisation passif	29	NOTE 27.	État des positions : risque de liquidité	42
NOTE 11.	Provisions	29	NOTE 28.	Tableau des flux de trésorerie	43
NOTE 12.	Dettes subordonnées	30			

NOTE 1. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Créances à vue sur les établissements de crédit	188 843	252 101	478 256
Comptes ordinaires débiteurs	39 230	42 490	106 284
Comptes et prêts au jour le jour			
Valeurs non imputées (à vue)	149 613	209 610	371 972
Créances rattachées			
Créances à terme sur les établissements de crédit	20 439 700	19 948 526	20 614 061
Comptes et prêts à terme	1 118 759	1 180 761	1 145 553
Créances garanties par L. 211-38 (voir détail en note 1 bis)	19 302 841	18 745 635	19 431 385
Titres reçus en pension livrée			
Prêts subordonnés et prêts participatifs			
Créances rattachées	18 100	22 129	37 123
Créances douteuses			
MONTANT BRUT DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	20 628 543	20 200 626	21 092 317
Dépréciations des créances douteuses			
Dépréciations des créances douteuses			
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	20 628 543	20 200 626	21 092 317
DÉTAIL DES CRÉANCES À TERME (GROUPE/HORS GROUPE)			
Comptes et prêts à terme			
• dont opérations Groupe		499	
• dont opérations hors Groupe	1 118 759	1 180 262	1 145 553
Créances garanties			
• dont opérations Groupe	19 302 841	18 745 635	19 431 385
• dont opérations hors Groupe			
Créances rattachées			
• dont opérations Groupe	13 652	18 668	14 401
• dont opérations hors Groupe	4 448	3 461	22 722
Créances Groupe	19 316 493	18 764 802	19 445 786
Créances Hors Groupe	1 123 207	1 183 723	1 168 275
TOTAL	20 439 700	19 948 526	20 614 061
DÉTAIL DES CRÉANCES À VUE (GROUPE/HORS GROUPE)			
Comptes et prêts à vue			
• dont opérations Groupe	36 060	38 955	91 006
• dont opérations hors Groupe	3 170	3 536	15 278
Créances rattachées			
• dont opérations Groupe			
• dont opérations hors Groupe			
Valeurs non imputées			
• dont opérations Groupe (au palier Crédit Foncier)	149 561	209 566	369 019
• dont opérations hors Groupe	52	44	2 953
Créances Groupe	185 621	248 521	460 025
Créances hors Groupe	3 221	3 579	18 230
TOTAL	188 843	252 101	478 256

NOTE 1 BIS. RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉANCES À TERME SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	30/06/2016			30/06/2015	31/12/2015
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
CRÉANCES À TERME					
Refinancement habitat aidé				19	
Refinancement habitat concurrentiel				182	
Personnes publiques	1 123 207		1 123 207	1 183 523	1 168 275
Autres prêts aux établissements de crédit *	19 316 493		19 316 493	18 764 802	19 445 786
Créances à terme douteuses					
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	20 439 700	0	20 439 700	19 948 526	20 614 061
* Dont :					
Valeurs de remplacement sous L. 211-38, avec BPCE	6 600 000		6 600 000	6 600 000	6 600 000
Prêts garantis par des créances SPT sous L. 211-38, avec Crédit Foncier	10 172 000		10 172 000	9 597 851	10 290 500
Prêts garantis par des créances SPT sous L. 211-38, avec BPCE, des Caisses d'Épargne et Banques Populaires	2 530 841		2 530 841	2 547 785	2 540 885
Créances rattachées et autres	13 652		13 652	19 167	14 401
TOTAL	19 316 493	0	19 316 493	18 764 802	19 445 786

NOTE 2. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	Créances saines			Créances douteuses			Dépréciations			Montants Nets		
	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Comptes ordinaires débiteurs												
Concours à la clientèle	42 722 838	42 794 582	41 796 656	1 402 322	1 273 083	1 318 127	97 125	66 372	88 502	44 028 035	44 001 293	43 026 282
Prêts à la clientèle financière												
Crédits à l'exportation												
Crédits de trésorerie ⁽¹⁾	1 212 096	1 385 633	1 381 042							1 212 096	1 385 633	1 381 042
Crédits à l'équipement ⁽²⁾	7 307 271	8 061 659	7 624 600	41	12 746	41	534	211	534	7 306 779	8 074 195	7 624 107
Crédits à l'habitat	34 057 724	33 169 667	32 646 649	1 399 049	1 256 589	1 314 744	96 564	66 080	87 939	35 360 209	34 360 175	33 873 455
Autres crédits à la clientèle	4 529	17 451	4 586	37	226	39	28	82	28	4 539	17 595	4 598
Valeurs non imputées	930	5 189	951							930	5 189	951
Créances rattachées	140 287	154 984	138 827	3 195	3 522	3 302				143 482	158 506	142 130
TOTAL GÉNÉRAL ⁽³⁾	42 722 838	42 794 582	41 796 656	1 402 322	1 273 083	1 318 127	97 125	66 372	88 502	44 028 035	44 001 293	43 026 282

Parmi les créances, les créances restructurées représentent un montant de 461,7 M€ au 30 juin 2016 dont 126,1 M€ sont classés en encours sains.

NB : La Compagnie de Financement Foncier ne recense aucune créance intragroupe sur les concours à la clientèle.

(1) En 2007, la Société a acheté les créances sur le Secteur public territorial d'Ixis CIB, devenu Natixis, qui comprennent des ouvertures de crédit permanent qui s'élevaient à 1 208 M€ au 30 juin 2016 contre 1 305 M€ au 31 décembre 2015.

(2) Les crédits à l'équipement représentent des prêts aux collectivités territoriales.

(3) Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élevaient à 5,8 Md€ au 30 juin 2016 en capitaux restant dus. Ce montant s'élève à 3,9 Md€ après haircut et contrainte de surdimensionnement.

NOTE 2 BIS A. DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE DE RISQUE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015	Dotations	Reprises	30/06/2016
DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF							
Crédits à la clientèle et sur établissements de crédit *	59 291	52 740	- 23 529	88 501	28 625	- 20 001	97 125
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF							
Crédits à la clientèle, sur établissements de crédit et sur titres	15 674	1 026	- 571	16 129	10	- 12	16 127
TOTAL	74 965	53 766	- 24 100	104 630	28 635	- 20 013	113 252

* Les dépréciations des créances sont évaluées en valeur actualisée, conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

NOTE 2 BIS B. SURCOTES – DÉCOTES SUR CRÉANCES ACQUISES

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Reclasse-ment	Nouvelles entrées	Étalement	31/12/2015	Reclasse-ment	Nouvelles entrées	Étalement	30/06/2016
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT									
Surcotes	58 081			- 10 492	47 589			- 5 198	42 391
Décotes									
Net	58 081			- 10 492	47 589			- 5 198	42 391
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE									
Créances saines									
Surcotes	1 193 623	- 11 805	647 678	- 389 895	1 439 601	- 7 958	327 398	- 150 066	1 608 975
Décotes	- 1 063 509	8 690	- 109 627	144 599	- 1 019 847	4 973	- 3 936	56 384	- 962 426
Créances douteuses									
Surcotes	22 094	11 758		- 4 760	29 092	7 958		- 4 694	32 356
Décotes	- 25 632	- 8 643		4 481	- 29 794	- 5 044		2 005	- 32 833
Net	126 576		538 051	- 245 575	419 052	- 71	323 462	- 96 371	646 072
TOTAL	184 657		538 051	- 256 067	466 641	- 71	323 462	- 101 569	688 463

NOTE 3. TITRES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(en milliers d'euros)	30/06/2016			30/06/2015			31/12/2015		
	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées *		3 531 950	3 531 950		2 689 575	2 689 575		3 560 531	3 560 531
Créances rattachées		62 369	62 369		53 562	53 562		46 011	46 011
Sous total		3 594 319	3 594 319		2 743 137	2 743 137		3 606 541	3 606 541
Obligations *		5 466 244	5 466 244		5 470 500	5 470 500		5 423 512	5 423 512
Titres du marché interbancaire (billets hypothécaires) *	6 249 500		6 249 500	7 932 500		7 932 500	5 749 962		5 749 962
Titres de créances négociables									
Parts de titrisation *									
Créances rattachées	2 955	66 277	69 231	5 917	68 758	74 675	5 252	67 887	73 139
Sous total	6 252 455	5 532 521	11 784 975	7 938 417	5 539 258	13 477 675	5 755 214	5 491 399	11 246 613
Créances douteuses y compris créances rattachées									
MONTANTS BRUTS	6 252 455	9 126 840	15 379 294	7 938 417	8 282 395	16 220 812	5 755 214	9 097 940	14 853 154
Dépréciations sur titres revenu fixe									
MONTANTS NETS	6 252 455	9 126 840	15 379 294	7 938 417	8 282 395	16 220 812	5 755 214	9 097 940	14 853 154

* dont :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Titres cotés	8 524 735	7 644 093	8 507 563
Titres non cotés	6 722 954	8 448 482	6 226 430
TOTAL	15 247 689	16 253 109	14 733 993

Les titres cotés sont pour l'essentiel des titres en euros mobilisables à la BCE, ainsi que les titres cotés en devises. Les titres non cotés sont essentiellement représentés par les billets hypothécaires souscrits auprès du Crédit Foncier.

En application du règlement n° 2014-07 de l'ANC, la juste valeur globale du portefeuille d'investissement représente au 30 juin 2016 un montant de 10 873,2 M€, hors créances rattachées.

Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 2 103,3 M€ au 30 juin 2016, avant swaps. Au 31 décembre 2015,

les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élevaient à 1 462,3 M€, avant swaps.

Les moins-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 241,6 M€ au 30 juin 2016, avant swaps. Au 31 décembre 2015, les moins-values latentes sur les titres d'investissement s'élevaient à 261,2 M€, avant swaps.

La Société n'a procédé à aucun reclassement de titres vers le portefeuille « Titres d'investissement » ni au cours de l'exercice 2016, ni au cours des exercices précédents.

NOTE 3 BIS. RISQUE SOUVERAIN

Au 30 juin 2016, les expositions nettes de la Compagnie de Financement Foncier au titre du risque souverain sont les suivantes :

Titres d'investissement (en millions d'euros)	30/06/2016			30/06/2015			31/12/2015		
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur après swap *	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur après swap *	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur après swap *
Irlande				120,0	147,8	134,6			
Italie	2 310,9	2 876,4	1 743,0	1 605,9	1 979,8	1 542,2	2 327,9	2 794,4	1 956,9
Pologne	404,2	476,0	255,7	336,5	353,9	245,1	351,7	381,9	252,3
Slovénie				148,3	166,3	144,0			
TOTAL	2 715,1	3 352,4	1 998,7	2 210,7	2 647,8	2 065,9	2 679,6	3 176,3	2 209,2

* Juste valeur du titre après prise en compte de la valeur du swap de micro-couverture.

Les valeurs données ci-dessus sont hors créances rattachées. Les valeurs comptables sont valorisées au cours de clôture lorsque les titres sont en devises.

Les dates de maturité des expositions nettes en valeur nominale au 30 juin 2016 sont présentées ci-dessous :

	Maturité résiduelle				
	3 ans	5 ans	6 ans	> 8 ans et < 10 ans	> 10 ans
Italie	69,0			292,0	1 732,4
Pologne					404,2
Slovénie					
TOTAL	69,0	0	0	292,0	2 136,6

L'exposition globale de la Compagnie de Financement Foncier sur le Secteur public international est recensée par ailleurs dans le rapport sur le contrôle et le suivi des risques.

NOTE 3 TER. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Brut 31/12/2014	Acquisi- tions	Cessions/ Rembour- sements *	Reclas- sements	Variation courante	Variation cours de change	Brut 31/12/2015	Acquisi- tions	Cessions/ Rembour- sements *	Reclas- sements	Variation courante	Variation cours de change	Brut 30/06/2016
Titres d'investissement	9 429 347	1 352 077	- 2 286 213		- 7 422	496 254	8 984 043		- 111 081		- 51 047	176 279	8 998 194
TOTAL	9 429 347	1 352 077	- 2 286 213		- 7 422	496 254	8 984 043		- 111 081		- 51 047	176 279	8 998 194
Créances rattachées	131 805				- 17 908		113 897				14 749		128 646
TOTAL GÉNÉRAL	9 561 152	1 352 077	- 2 286 213	0	- 25 330	496 254	9 097 940	0	- 111 081	0	- 36 298	176 279	9 126 840

* Les cessions ont été réalisées conformément aux possibilités offertes par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), article n° 2341-2, notamment dans les cas de dégradation importante de la qualité de crédit d'un émetteur ou de contraintes réglementaires.

NOTE 4. AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Instruments conditionnels achetés		42	
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres			
Débiteurs divers	7 452	64 826	59 306
Dépôts versés sur opérations de collatéralisation			
Autres dépôts et cautionnements ⁽¹⁾	3 962	22	2 478
Créances d'intégration fiscale ⁽²⁾		60 041	48 551
Autres débiteurs divers	3 490	4 762	8 277
Compte spécial de bonification			
TOTAL	7 452	64 868	59 306

(1) Au 30 juin 2016, ce poste comprend principalement les dépôts de garantie au titre de 2015 et 2016 appelés par le Fond de Résolution Unique (FRU) pour 3 944 K€.

(2) La créance figurant au 31 décembre 2015 représente la subvention due par le Crédit Foncier et est égale à l'économie potentielle d'impôt sur les sociétés à raison du déficit fiscal constaté ; en application de la convention d'intégration fiscale conclue entre la Compagnie de Financement Foncier, BPCE et le Crédit Foncier (article 2). Cette créance a été réglée au cours du 1^{er} semestre 2016.

NOTE 5. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Comptes d'encaissement			
Charges à répartir	233 355	259 799	244 236
Primes d'émission et de remboursement des titres à revenu fixe	233 355	259 799	244 236
Autres charges à répartir			
Charges constatées d'avance	1 554 412	1 710 992	1 612 521
Soulttes de swaps payées à étaler	1 554 412	1 698 912	1 610 243
Autres charges constatées d'avance		12 080	2 278
Produits à recevoir	509 867	638 216	669 351
Intérêts courus non échus sur contrats d'échange (swaps)	509 841	636 623	668 509
Autres produits à recevoir	26	1 593	842
Autres comptes de régularisation actif	544 916	1 164 192	661 055
Domiciliations à encaisser		36 935	87 638
Actif d'impôts différés ⁽¹⁾	508 024	573 498	538 918
Comptes d'ajustement devises ⁽²⁾		334 340	
Autres comptes de régularisation ⁽³⁾	36 892	219 419	34 499
TOTAL	2 842 551	3 773 198	3 187 163

(1) Les impôts différés actifs sont essentiellement constitués de différences temporaires et ne comportent pas d'incertitude quant à leur utilisation. Les principales natures d'impôt différé sont les suivantes :

Soulttes de résiliations de swaps	469 156	554 556	508 564
Provisions clientèle y compris provisions risque de crédit	16 306	11 927	15 535
Autres différences temporelles	22 562	7 016	14 819

(2) Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises. Une rubrique similaire figure en note 10.

(3) Dont comptes d'emprunteurs (versements en attente d'application sur comptes de prêts) et débloquages de fonds sur prêts pour le compte du Crédit Foncier : 30 062 K€ au 30 juin 2016 contre 28 774 K€ au 31 décembre 2015.

NOTE 6. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dettes à vue sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	2 396		12 176
Comptes à vue des établissements de crédit	2 396		11 808
Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit			
Autres sommes dues aux établissements de crédit			368
Dettes rattachées			
Dettes à terme sur les établissements de crédit ⁽²⁾	8 221 579	4 994 212	9 840 321
Emprunts et comptes à terme ⁽³⁾	4 975 544	2 989 237	6 509 044
Valeurs données en pension			
Titres donnés en pension	3 233 482	1 991 816	3 317 707
Dettes rattachées	12 554	13 159	13 570
TOTAL	8 223 975	4 994 212	9 852 497
(1) Détail des dettes à vue (Groupe/hors Groupe)	2 396		12 176
Dont Groupe	2 387		59
• <i>Autres sommes dues aux établissements de crédit</i>	2 387		59
• <i>Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit</i>			
• <i>Dettes rattachées</i>			
Dont hors Groupe	9		12 117
• <i>Autres sommes dues aux établissements de crédit</i>	9		12 117
(2) Détail des dettes à terme (Groupe/hors Groupe)	8 221 579	4 994 212	9 840 321
Dont Groupe	8 221 579	4 994 212	9 838 514
• <i>Emprunts et comptes à terme ⁽³⁾</i>	4 988 097	3 002 930	6 520 806
• <i>Titres donnés en pension livrée</i>	3 233 482	1 991 282	3 317 707
Dont hors Groupe			1 808
• <i>Emprunts et comptes à terme</i>			1 037
• <i>Refinancement Banque de France (pool 3G)</i>			
• <i>Autres emprunts à terme</i>			770
• <i>Titres donnés en pension livrée</i>			
• <i>Dettes rattachées</i>			
Sous Total des dettes Groupe	8 223 966	4 994 212	9 838 573
Sous total des dettes hors Groupe	9		13 925
TOTAL GÉNÉRAL	8 223 975	4 994 212	9 852 497

(3) Suite au remboursement en 2015 des titres subordonnés remboursables, le Crédit Foncier a consenti une avance en compte courant d'associé d'un montant de 2 100 M€. Il est expressément convenu entre les deux parties que cette avance est subordonnée à l'ensemble des créances privilégiées et chirographaires de la Compagnie de Financement Foncier, dans les conditions précisées à l'article 4 qui prévoit que « l'avance constitue un engagement général, direct, inconditionnel, subordonné et non assorti de sûretés. Le remboursement de l'avance n'interviendra qu'en cas de remboursement à bonne date des créanciers privilégiés et chirographaires à la date de remboursement de l'avance ».

La présente avance d'associé porte intérêt au taux EURIBOR 3 mois majoré de 2,5 %. Toutefois, ce taux ne pourra excéder le taux fixé à l'article 39 1 3° du Code Général des Impôts.

Les intérêts seront payables trimestriellement à la fin de chaque trimestre civil. Les intérêts dus et non payés seront capitalisés dans les conditions de l'article 1154 du Code Civil.

NOTE 7. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Comptes ordinaires créditeurs			
Autres comptes à vue et comptes à terme	2	2 891	408
Autres sommes dues	2	2 891	408
Autres emprunts à terme auprès de la clientèle			
Comptes créditeurs à terme			
Dettes rattachées			
TOTAL	2	2 891	408

NOTE 8. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Titres de créances négociables	150 000	150 000	150 000
Dettes rattachées	466	504	1 326
TCN et dettes rattachées	150 466	150 504	151 326
Obligations foncières	66 138 859	69 209 450	67 860 404
Dettes rattachées	830 539	986 752	1 111 847
Obligations foncières et dettes rattachées	66 969 398	70 196 202	68 972 251
TOTAL	67 119 863	70 346 706	69 123 576

La totalité de ces dettes est constituée de ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code Monétaire et Financier (« privilège » des obligations foncières).

NOTE 9. AUTRES PASSIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Instruments conditionnels vendus			
Créditeurs divers	2 820 446	2 981 583	2 932 629
Dépôts reçus sur opérations de collatéralisation	2 667 144	2 907 834	2 755 396
Appels de marge sur opération de pension			
Dettes fournisseurs	37 443		
Dettes d'intégration fiscale ⁽¹⁾	14 571		
Autres dettes fiscales et sociales	6	162	11
Autres créditeurs divers	39 499	73 586	119 663
Compte spécial de bonification	61 784		57 559
Fonds publics affectés ⁽²⁾	44 948	64 500	48 825
TOTAL	2 865 394	3 046 083	2 981 454

(1) Impôt sur les sociétés dû au Crédit Foncier (intégration fiscale).

14 571

(2) Dont secteur aidé.

33 236

51 054

34 250

NOTE 10. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Comptes d'encaissement	349	497	919
Produits constatés d'avance	1 767 787	2 088 819	1 896 151
Subventions PAS et anciens PTZ	65 646	89 668	76 350
Soulttes de swaps perçues à étaler	1 611 824	1 868 352	1 711 211
Autres produits constatés d'avance	90 317	130 799	108 590
Charges à payer	248 421	290 891	244 708
Intérêts courus non échus sur dérivés (swaps)	243 964	274 989	224 976
Autres charges à payer	4 457	15 901	19 732
Autres comptes de régularisation passif	556 046	156 702	228 774
Comptes d'ajustement devises *	419 184		127 273
Divers	136 862	156 702	101 501
TOTAL	2 572 602	2 536 909	2 370 553

* Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises. Une rubrique similaire figure en note 5.

NOTE 11. PROVISIONS

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Provisions pour risques de contrepartie	16 127	15 110	16 129
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	16 127	15 110	16 129
Provisions sectorielles			
Provisions pour litiges			
Litiges fiscaux			
Autres litiges			
Autres provisions	2 226		
Autres provisions *	2 226		
TOTAL	18 353	15 110	16 129

* Il s'agit d'une provision constatée au cours du 1^{er} semestre 2016 et correspondant à une estimation d'un amortissement accéléré de plusieurs soulttes de résiliation.

RAPPORT FINANCIER

Comptes individuels semestriels condensés

Mouvements de la période (en milliers d'euros)	Mouvements 2016					30/06/2016
	31/12/2015	Dotations	Reprises		Autres mouvements	
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions pour risques de contrepartie	16 129	10		- 12		16 127
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	16 129	10		- 12		16 127
Provisions sectorielles						
Provisions pour litiges						
Litiges fiscaux						
Autres litiges						
Autres provisions		2 226				2 226
Autres provisions		2 226				2 226
TOTAL	16 129	2 236	0	- 12	0	18 353

NOTE 12. DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Titres subordonnés remboursables ⁽¹⁾		2 100 000	
Titres super-subordonnés à durée indéterminée ⁽²⁾		1 350 000	
Dettes rattachées		16 492	
TOTAL	0	3 466 492	0

(1) La Compagnie de Financement Foncier avait émis des titres subordonnés remboursables, le 30 décembre 2003 dont le capital restant dû était de 100 M€, et le 28 décembre 2007 d'un montant de 2 000 M€. Ces titres à échéance 2043, entièrement assimilés, avaient été intégralement souscrits par le Crédit Foncier et représentaient un encours de 2 100 M€.

Conformément aux dispositions des articles 2.6.2 des contrats régissant ces titres, la Compagnie de Financement Foncier a procédé au remboursement de ces titres le 15 septembre 2015, soit 2 100 M€.

En contrepartie, et concomitamment, le Crédit Foncier a consenti une avance en compte courant d'associé d'un montant équivalent.

(2) En date du 30 décembre 2011, la Compagnie de Financement Foncier avait émis un emprunt super-subordonné à durée indéterminée de 1 350 000 K€ et intégralement souscrit par le Crédit Foncier. Le prospectus d'émission prévoyait la possibilité d'un remboursement total à la première date d'option tel que défini au I du prospectus. Ainsi, cette date était le 30 décembre 2016. En l'absence de réserve de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), la Société a remboursé la totalité des titres super-subordonnés le 15 septembre 2015.

Concomitamment, le 15 septembre 2015, une augmentation de capital de 1 350 000 K€ a été réalisée et intégralement souscrite par le Crédit Foncier, sa maison mère.

Informations complémentaires

(en milliers d'euros)	Devise d'émission	Date d'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt
DETTES SUBORDONNÉES				
Dettes subordonnées à taux variable				
• Titres subordonnés remboursables « TSR »	EUR	30/12/2003	30/12/2043	Euribor 3M + 0,5 %
• Titres super-subordonnés à durée indéterminée	EUR	30/12/2011		EONIA + 2,5 %

NOTE 13. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	À nouveau 01/01/2015	Variations de capital et de réserves			Montant au 31/12/2015	Variations de capital et de réserves			Montant au 30/06/2016
		Affectations	Dividendes payés en actions	Autres variations		Affectations	Dividendes payés en actions	Autres variations	
Capital social *	1 187 460			1 350 000	2 537 460				2 537 460
Primes d'apport *	343 002				343 002				343 002
Réserves									
Réserve légale	48 109	4 217			52 326	6 625			58 951
Réserve générale	55 517				55 517				55 517
Réserves réglementées									
dont									
• Réserves réglementées de réévaluation									
• Réserves spéciales des plus-values long terme									
Report à nouveau	87 007	5 894			92 901	- 1 011			91 889
Situation nette avant résultat de l'exercice	1 721 095				3 081 207				3 086 820
Résultat de l'exercice avant répartition	84 328	- 84 328			132 486	- 132 486			78 914
Situation nette après résultat de l'exercice	1 805 423				3 213 693				3 165 733
Dividendes distribués		74 216				126 873			

(en milliers d'euros)	À nouveau 01/01/2015	Variations de provisions			Montant au 31/12/2015	Variations de provisions			Montant au 30/06/2016
		Affectations	Dotations	Reprises		Affectations	Dotations	Reprises	
Provision spéciale de réévaluation									
Autres provisions réglementées									
Provisions réglementées									
Montant des capitaux propres avant répartition	1 805 423				3 213 693				3 165 733

(en milliers d'euros)	À nouveau 01/01/2015	Variations de FRBG			Montant au 31/12/2015	Variations de FRBG			Montant au 30/06/2016
		Affectations	Dotations	Reprises		Affectations	Dotations	Reprises	
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000				20 000				20 000
TOTAL	1 825 423				3 233 693				3 185 733

* Après l'augmentation de capital du 15 septembre 2015, le capital social est composé de 158 591 246 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 €, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits. Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée à ce jour.

NOTE 14. ENGAGEMENTS DONNÉS

	30/06/2016		30/06/2015		31/12/2015	
	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Engagements de financement	756 239	4 419	222 009	867 441	756 263	99 702
Engagements secteur aidé						
Engagements hors Groupe						
• Établissements de crédit						
• Clientèle						
Engagements secteur concurrentiel	756 239	4 419	222 009	867 441	756 263	99 702
Engagements hors Groupe	756 239	4 419	222 009	867 441	756 263	99 702
• Clientèle ⁽¹⁾	756 239	4 419	222 009	867 441	756 263	99 702
Engagements Groupe						
• Établissements de crédit						
Engagements de garantie	57 076		1 674 885		556 624	
Engagements hors Groupe	57 076		1 674 885		556 624	
Autres valeurs affectées en garanties ⁽²⁾	57 076		1 674 885		556 624	
Engagements sur titres						
Autres engagements donnés						
TOTAL ⁽³⁾	817 733		2 764 334		1 412 588	

(1) Concernant les engagements de financement donnés à la clientèle, les principales variations sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Ouvertures de crédit permanent (encours repris d'Ixis CIB)	656 239	766 874	756 263
État (financement de primes d'épargne logement)	100 000	100 000	100 000

(2) Ce poste représente les actifs et titres déposés en garantie à la Banque de France, dans le cadre du pool de Gestion Globale des Garanties, dont :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Titres			
Créances	57 076	1 674 885	556 624

Les créances présentées et acceptées par la Banque de France sont valorisées à la valeur comptable ; les titres le sont à la valeur BCE avant déduction du haircut.

(3) Dont :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Engagements douteux	517	567	830

NOTE 15. ENGAGEMENTS REÇUS

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Engagements de financement	29 141 174	31 420 503	29 096 967
Engagements hors Groupe	256 347	1 466 840	489 828
Établissements de crédit ⁽¹⁾	256 347	1 466 840	489 828
Engagements Groupe	28 884 827	29 953 663	28 607 139
Garantie de rachat			
Établissements de crédit ⁽²⁾	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Autres valeurs reçues en garantie du Groupe ⁽³⁾	25 884 827	26 953 663	25 607 139
Engagements de garantie	39 109 876	40 018 404	39 558 343
Engagements hors Groupe	38 192 596	37 480 545	39 086 007
Établissements de crédit et assimilés ⁽⁴⁾	4 836 528	2 727 329	5 393 523
Clientèle ⁽⁵⁾	33 356 068	34 753 216	33 692 484
Engagements Groupe ⁽⁶⁾	917 281	2 537 860	472 335
Établissements de crédit et assimilés	917 281	2 535 948	472 335
Clientèle		1 911	
Engagements sur titres	46 964	53 624	
Autres titres à recevoir	46 964	53 624	
TOTAL	68 298 014	71 492 532	68 655 309

(1) Les engagements de financement hors Groupe comprennent un engagement reçu de la Banque de France au titre du pool de Gestion Globale des Garanties dont le montant au 30 juin 2016 s'élève à 50,2 M€ contre 489,8 M€ au 31 décembre 2015.

(2) Ligne de crédit signée entre la Compagnie de Financement Foncier et BPCE en date du 2 mai 2012.

(3) Garanties relatives à des créances et titres détenus et mises en place sur des prêts qui lui sont consentis dans le cadre de l'article L. 211-38 et de billets hypothécaires.

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
• Garanties reçues du Crédit Foncier au titre de prêts SPT (L. 211-38)	10 293 586	9 695 741	10 348 612
• Garanties reçues de BPCE SA au titre des valeurs de remplacement (L. 211-38 – VR)	6 655 400	6 655 400	6 655 400
• Garanties reçues des Caisses d'Épargne, des Banques Populaires, de BPCE au titre de prêts SPT (L. 211-38)	2 515 879	2 582 811	2 555 844
• Garanties reçues du Crédit Foncier au titre des billets hypothécaires	6 419 963	8 019 711	6 047 283

(4) Dont principalement :

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
• Garanties reçues du Crédit Logement noté Aa3 (Moody's)	1 752 797	767 273	1 712 796
• Garanties reçues de Créserfi	4 349	322 924	324 625
• Garanties de rehaussement de titres reçues de sociétés d'assurance	2 017 772	1 637 132	1 671 073

(5) La Compagnie de Financement Foncier procède à la comptabilisation des garanties attachées à certains types de concours à la clientèle inscrits au bilan, compte tenu de leur caractère significatif. Ces garanties se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
• Garanties de l'État sur les prêts notamment du secteur aidé	198 490	363 556	241 191
• Garanties de la SGFGAS sur les prêts éligibles au FGAS et apportées par l'État	16 247 853	16 306 652	16 603 041
• Garanties hypothécaires pour les prêts hypothécaires ne bénéficiant que de cette garantie	13 270 887	14 925 824	13 642 321
• Garanties accordées par des collectivités locales et divers	2 881 940	1 995 280	2 213 582
• Garanties de rehaussement de titres accordées par des États	963 018	1 161 904	992 349

(6) Au 30 juin 2016, une garantie reçue de BPCE sur titres pour 800 M€, ainsi qu'une garantie reçue du Crédit Foncier sur des titres et créances pour un montant de 56,3 M€.

NOTE 16. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)	30/06/2016		30/06/2015		31/12/2015	
	Euros	Devises ⁽²⁾	Euros	Devises ⁽²⁾	Euros	Devises ⁽²⁾
MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ						
Opérations conditionnelles (montants nominaux)	2 082 318		2 424 343		2 191 843	
Opérations de couverture (achats)						
• Instruments de taux	2 082 318		2 424 343		2 191 843	
• Instruments de change						
• Autres instruments						
Autres opérations conditionnelles						
Opérations conditionnelles (juste valeur)	4 746		17 673		13 183	
Opérations fermes (montants nominaux)	70 805 935	13 242 375	67 134 831	15 344 615	68 864 424	13 629 839
Opérations de couverture						
• Instruments de taux	60 533 449	333 304	55 068 806	377 170	58 208 844	364 965
• Instruments de change ⁽³⁾	10 272 486	12 909 071	12 066 025	14 967 445	10 655 581	13 264 874
• Autres instruments						
Autres opérations						
Opérations fermes (juste valeur) ⁽¹⁾	1 422 337	- 861 880	2 015 026	76 474	1 598 783	159 816
Opérations fermes et conditionnelles	72 888 253	13 242 375	69 559 174	15 344 615	71 056 267	13 629 839
TOTAL (MONTANTS NOMINAUX) ⁽²⁾	86 130 629		84 903 788		84 686 106	
TOTAL (JUSTE VALEUR)	565 203		2 109 173		1 771 782	

La Compagnie de Financement Foncier n'a aucun dérivé traité sur le marché organisé.

(1) Données communiquées en application du règlement ANC n°2014-07.

(2) Contrevalet euros des notionnels en date d'arrêt.

(3) Ces positions correspondent à des swaps financiers de devises. Elles sont représentatives d'une position de change à terme, une position strictement inverse existe au bilan au sein des positions de change comptant (cf. note 26).

NOTE 17. INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	30/06/2016			30/06/2015	31/12/2015
	Produits	Charges	Net	Net	Net
Opérations interbancaires	98 424	- 49 586	48 838	36 746	81 897
Intérêts sur les comptes Banque Centrale		- 4 599	- 4 599	- 1 291	- 4 159
Intérêts sur les comptes ordinaires		- 36,5	- 36		1
Intérêts sur opérations à terme	16 515	- 41 013	- 24 499	- 6 137	- 25 647
Intérêts sur les prêts subordonnés					
Intérêts sur créances garanties (valeurs de remplacement)	79 095		79 095	57 198	124 282
Intérêts sur titres reçus/donnés en pension livrée	2 814		2 814	147	1 476
Engagements de financement et de garantie					
Autres produits et charges d'intérêts					
Opérations de couverture (<i>netting</i>)		- 3 937	- 3 937	- 13 171	- 14 055
Pertes couvertes sur créances					
Pertes non couvertes sur créances					
Flux net des provisions					
Opérations avec la clientèle	532 375	- 49 153	483 222	569 821	1 171 279
Intérêts sur comptes à vue, à terme, et à régime spécial					
Intérêts sur prêts à la clientèle	501 940		501 940	604 023	1 096 671
Intérêts sur les prêts subordonnés					
Intérêts sur prêts douteux	23 265		23 265	22 243	44 854
Étalement des accessoires aux crédits (CRC 2009-03)	- 304		- 304	- 304	- 608
Intérêts sur gages espèces des RMBS					
Autres produits et charges d'intérêts	7 474	- 385	7 089	- 8 203	- 6 076
Produits sur engagements de financement et de garantie				16	21
Opérations de couverture (<i>netting</i>)		- 47 245	- 47 245	- 47 357	39 251
Pertes couvertes sur créances		- 64	- 64	- 591	- 735
Pertes non couvertes sur créances		- 444	- 444		- 10
Flux net des provisions ⁽²⁾		- 1 014	- 1 014	- 6	- 2 089
Opérations de location financement					
Opérations sur portefeuille titres	774 731	- 1 022 175	- 247 444	- 321 470	- 607 978
Intérêts sur titres de placement	55 820		55 820	32 037	70 301
Étalement des décotes/surcotes sur titres de placement					
Intérêts sur titres d'investissement	183 849		183 849	190 788	376 410
Étalement des décotes/surcotes sur titres d'investissement	- 18 102		- 18 102	- 1 432	- 13 275
Intérêts sur BMTN émis		- 783	- 783	- 1 182	- 2 003
Intérêts sur certificats de dépôts émis					
Intérêts sur billets hypothécaires émis					
Intérêts et charges sur emprunts obligataires		- 1 021 392	- 1 021 392	- 1 245 263	- 2 360 207
Intérêts sur titres douteux					
Opérations de couverture (<i>netting</i>) ⁽¹⁾	553 163		553 163	695 425	1 312 639
Pertes sur créances irrécouvrables				- 2 951	- 2 951
Flux net des provisions ⁽¹⁾				11 108	11 108
Dettes subordonnées				- 22 075	- 30 910
Charges sur titres subordonnés à terme				- 22 075	- 30 910
Charges sur dettes subordonnées – établissements de crédit					
Charges sur dettes subordonnées – clientèle					
Autres intérêts, produits et charges assimilés	18 647	- 146 479	- 127 832	- 116 836	- 358 397
Produits sur dettes constituées par des titres	18 647		18 647	18 320	42 317
Commissions sur dérivés de crédit					
Engagements reçus/donnés sur titres		- 3 722	- 3 722	- 2 117	- 3 688
Autres produits et charges d'intérêts					
Opérations de macro-couverture (<i>netting</i>)		- 140 531	- 140 531	- 133 040	- 397 025
Flux net des provisions		- 2 226	- 2 226		
TOTAL DES INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS	1 424 177	- 1 267 392	156 785	146 185	255 891

(1) En 2015, le *netting* des opérations de couverture comprenait une charge d'étalement de soultes sur swaps de 10,7 M€ liée aux titres HETA cédés.

Cette charge était couverte par une reprise de provision de même montant dotée au 31 décembre 2014.

(2) Charge du risque nette sur intérêts clientèle figurant en MNI

- 1 014 - 1 014 2 269 - 2 089

NOTE 18. COMMISSIONS NETTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Commissions sur opérations interbancaires et de trésorerie (Net)	- 4	- 6	- 10
Produits			
Charges	- 4	- 6	- 10
Commissions sur opérations avec la clientèle (Net) *	33 182	38 298	109 659
Produits	33 182	38 298	109 659
Charges			
Commissions sur opérations sur titres (Net)	- 719	- 811	- 1 550
Produits			
Charges	- 719	- 811	- 1 550
Autres commissions (Net)	- 308	1 213	- 584
Produits	- 5	1 535	52
Charges	- 303	- 322	- 636
Produits	33 177	39 833	109 711
Charges	- 1 026	- 1 139	- 2 195
COMMISSIONS NETTES	32 151	38 694	107 515

* Les commissions sur opérations avec la clientèle représentent les indemnités perçues des clients suite aux opérations de remboursement anticipé des crédits. Le niveau de ces commissions est par conséquent directement corrélé au volume des crédits ainsi remboursés.

NOTE 19. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Résultat sur opérations de change et d'arbitrage	- 301	398	213
Charges sur autres instruments financiers			
Produits sur autres instruments financiers			
Dotation aux provisions pour risques sur IFT			
Reprise des provisions pour risques sur IFT			
GAINS/PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	- 301	398	213

NOTE 20. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016			30/06/2015	31/12/2015
	Produits	Charges	Net	Net	Net
Charges refacturées, produits rétrocedés, transferts de charges					
Charges refacturées					
• Charges refacturées					
• Autres refacturations ou rétrocessions					
Produits rétrocedés					
Transferts de charges					
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	2	- 1	1	- 37	25
Autres produits et charges divers d'exploitation *	2	- 1	1	- 37	25
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation *					
TOTAL	2	- 1	1	- 37	25

*** DÉTAILS**

Autres produits et charges divers d'exploitation	2	- 1	1	- 37	25
• Passages à profits exceptionnels			1		
• Autres produits divers d'exploitation	2		2	27	77
• Pertes sur intérêts reportés et PTR		- 1	- 1	- 8	- 10
• Passages à pertes exceptionnelles					
• Autres charges diverses d'exploitation				- 56	- 41

NOTE 21. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
FRAIS DE PERSONNEL	- 16	- 91	- 217
Salaires et traitements	- 10	- 58	- 167
Charges des régimes à prestations et cotisations définies	- 2	- 6	- 9
Autres charges sociales et fiscales	- 5	- 27	- 41
Dotations/reprises sur provisions pour litiges			
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	- 59 774	- 55 308	- 122 938
Impôts et taxes	- 11 409	- 9 572	- 19 194
CET et CVAE	- 1 881	- 1 082	- 1 935
Contribution sociale de solidarité	- 2 263	- 2 582	- 5 185
Contribution aux frais de contrôle de l'ACPR	- 398	- 396	- 791
Taxe systémique bancaire	- 1 657	- 1 972	- 3 942
Contribution au Fonds de Résolution Unique	- 4 206	- 3 040	- 5 739
Contribution aux frais de contrôle BCE	- 523	- 223	- 818
Autres impôts et taxes	- 483	- 278	- 784
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur impôts et taxes			
Services extérieurs	- 48 364	- 45 736	- 103 744
Locations			
Services extérieurs fournis par le Groupe	- 46 708	- 44 551	- 100 203
Honoraires, sous-traitance et prestations	- 1 460	- 778	- 3 211
Publicité	- 138	- 171	- 234
Rémunérations d'intermédiaires			
Transports et déplacements			
Entretiens et réparations		- 4	- 4
Primes d'assurance			
Autres services extérieurs	- 57	- 232	- 92
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur services extérieurs			
Dotations/reprises de provisions pour charges sur services extérieurs			
Autres charges			
Charges refacturées			
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	- 59 789	- 55 399	- 123 155

N.B. : le montant global des rémunérations perçues par les organes de direction au 30 juin 2016 s'élève à 15 K€. Par décision de Conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier du 9 février 2016, plus aucune rémunération n'est attribuée aux organes de direction depuis le 1^{er} février 2016.

NOTE 22. COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	30/06/2016			30/06/2015	31/12/2015
	Charges ⁽²⁾	Produits ⁽²⁾	Nets ⁽²⁾	Nets ⁽²⁾	Nets ⁽²⁾
Dotations/Reprises nettes sur titres d'investissement				104 000	104 000
Dotations/Reprises sur opérations sur titres ⁽¹⁾				104 000	104 000
Dotations/Reprises nettes sur opérations clientèle	- 22 750	12	- 22 738	- 7 597	- 42 221
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	- 22 740		- 22 740	- 8 161	- 41 767
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	- 10	12	2	564	- 455
Provisions sectorielles					
Gains/Pertes et récupérations sur opérations clientèle	- 4 647	22 966	18 319	- 924	15 267
Gains/pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions		15 130	15 130	- 9	12 797
Gains/pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	- 4 647		- 4 647	- 3 308	- 8 176
Récupérations sur créances amorties		7 836	7 836	2 392	10 647
Pertes et récupérations sur autres opérations				- 91 799	- 91 799
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes ⁽¹⁾				- 91 799	- 91 799
COÛT DU RISQUE	- 27 397	22 978	- 4 418	3 680	- 14 753

(1) Donnée correspondante à la perte en capital enregistrée consécutivement à la cession des titres HETA en 2015. Cette perte était couverte par la provision sur titres d'investissement de 104 M€, dotée en 2014 et intégralement reprise en juin 2015.

(2) Coût du risque neutralisé de l'impact sur les titres HETA

NOTE 23. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Plus ou moins-values de cessions des titres d'investissement	- 48	- 15 722	- 4 032
Dotations sur dépréciations titres d'investissement			
Reprises sur dépréciations titres d'investissement			
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	- 48	- 15 722	- 4 032

NOTE 24. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
COMPOSANTE DE LA CHARGE D'IMPÔT			
Charge/produit d'impôt courant *	- 14 571	60 041	48 551
Charge/produit d'impôt différé *	- 30 894	- 103 191	- 137 771
Provisions pour impôts différés			
Provisions sur risques ou litiges fiscaux			
TOTAL	- 45 465	- 43 149	- 89 220

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS DE LA PÉRIODE			
Souites de résiliations de swaps	- 39 407	- 71 730	- 117 722
Provisions clientèle y compris provisions risque de crédit	771	- 336	3 272
Autres différences temporelles	7 742	- 31 125	- 23 321
TOTAL	- 30 894	- 103 191	- 137 771

* En application de la convention d'intégration fiscale conclue entre la Compagnie de Financement Foncier, BPCE et le Crédit Foncier, la Société enregistre en produit d'impôt l'économie fiscale potentielle liée au déficit constaté sur la période, à percevoir de la société mère intégrante Crédit Foncier (cf. note 4). Inversement la Société enregistre une charge d'impôt potentielle liée au bénéfice fiscal constaté sur la période, à payer à la société mère intégrante Crédit Foncier.

NOTE 25. OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LIÉS ⁽¹⁾

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	30/06/2016 Évaluation des actifs reçus en garantie ⁽²⁾
<i>(en milliers d'euros)</i>				
BILAN				
Éléments d'actif				
Créances sur les établissements de crédit				
À vue	185 621	248 521	460 025	
À terme		499		
Créances à terme garanties par des valeurs reçues en pension	19 316 493	18 764 304	19 445 786	19 407 790
• Prêts L. 211-38 garantis par des créances SPT	12 702 841	12 145 636	12 831 385	12 794 104
• au Crédit Foncier	10 172 000	9 597 851	10 290 500	10 278 225
• à BPCE	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 304 677
• à d'autres entités du groupe	210 841	227 785	220 885	211 202
• Prêts L. 211-38 inscrits en valeurs de remplacement	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 613 686
• à BPCE	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 613 686
• Créances rattachées	13 652	18 668	14 401	
Opérations avec la clientèle				
Créances				
Opérations sur titres				
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 317 599	8 014 927	5 831 170	6 374 871
• Billets hypothécaires	6 249 500	7 932 500	5 749 962	6 374 871
• au Crédit Foncier	6 249 500	2 339 167	5 749 962	6 374 871
• Autres titres à revenu fixe	63 863	75 018	72 457	
• Créances rattachées	4 236	7 409	8 750	
Autres actifs ⁽²⁾				
Débiteurs divers		65 024	55 131	
TOTAL DES ÉLÉMENTS D'ACTIF	25 819 713	27 093 275	25 792 112	25 782 661
Éléments de passif				
Dettes envers les établissements de crédit				
À vue		2 387		59
À terme		5 005 348	3 002 930	6 521 208
Titres donnés en pension livrée		3 234 737	1 991 282	3 318 110
Opérations avec la clientèle				
À vue				
Opérations sur titres				
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées			3 466 492	
Autres passifs				
Créditeurs divers		14 936	16 044	16 615
TOTAL DES ÉLÉMENTS DE PASSIF		8 257 408	8 476 748	9 855 992

La Compagnie de Financement Foncier n'effectue pas de transactions non conclues aux conditions de marché entre parties liées (règlement 2014-07).

(1) La notion d'établissements de crédit liés fait référence au périmètre de consolidation du Groupe BPCE auquel appartient la Compagnie de Financement Foncier.

(2) Les actifs reçus en garantie sont évalués à hauteur de leur capital restant dû déterminé en date d'arrêté.

NOTE 26. ÉTAT DES POSITIONS DE CHANGE

■ Au 30 juin 2016

Rubriques (en milliers d'euros)	\$ Aus- tralien	\$ Cana- dien	\$ US	Livres sterling	Francs suisses	Yen	Forint Hongrois	\$ Néo- zélandais	Couronne Norvégienne	Couronne Danoise	Total
BILAN											
Actifs financiers	4 526	2 877	2 430 251	123 303	1 402 905	2 147 827	11	38	10 017	7	6 121 762
Passifs financiers	171 913	349 639	1 037 461	683 170	3 663 456	291 471			455 870		6 652 980
Différentiel bilan (I)	- 167 387	- 346 762	1 392 790	- 559 867	- 2 260 551	1 856 356	11	38	- 445 853	7	- 531 218
HORS-BILAN											
Engagements reçus	167 425	346 772	1 247 808	663 970	3 577 957	271 335			445 853		6 721 120
Engagements donnés			2 640 567	104 062	1 315 671	2 127 652					6 187 952
Différentiel hors-bilan (II)	167 425	346 772	- 1 392 759	559 908	2 262 286	- 1 856 317			445 853		533 168
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I) + (II)											
	38	10	31	41	1 735	39	11	38	0	7	1 950

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle.

Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle, les dettes représentées par un titre.

NOTE 27. ÉTAT DES POSITIONS : RISQUE DE LIQUIDITÉ

■ Au 30 juin 2016

Rubriques (en milliers d'euros)	Durée résiduelle					Total ⁽²⁾
	< 3 mois	3M < D < 6M	6M < D < 1A	1A < D < 5A	> 5 ans	
BILAN						
Actifs financiers ⁽¹⁾	7 500 413	1 205 915	1 867 401	18 693 915	48 751 299	78 018 943
Créances sur les établissements de crédit	6 721 000	180 400	319 519	6 122 116	7 078 565	20 421 600
Créances sur la clientèle	640 894	722 618	1 240 822	9 563 638	30 181 677	42 349 649
Obligations et autres titres à revenu fixe	138 519	302 897	307 060	3 008 161	11 491 057	15 247 694
Prêts subordonnés à terme						
Passifs financiers	4 845 911	2 022 012	5 669 533	27 697 564	34 262 865	74 497 885
Dettes envers les établissements de crédit	4 324 110	1 366 109	1 211 993	246 478	1 060 336	8 209 026
Comptes créditeurs de la clientèle						
Dettes représentées par un titre :	521 801	655 903	4 457 540	27 451 086	33 202 529	66 288 859
• Bons de caisse						
• Titres du marché interbancaire						
• Titres des créances négociables				150 000		150 000
• Obligations	521 801	655 903	4 457 540	27 301 086	33 202 529	66 138 859
• Autres dettes constituées par des titres						
Dettes subordonnées à terme						
Différentiel bilan (I)	2 654 502	- 816 097	- 3 802 132	- 9 003 649	14 488 434	3 521 058
HORS-BILAN						
Engagements donnés			760 657			760 657
Engagements reçus	50 226		3 000 000			3 050 226
Différentiel hors-bilan (II)	50 226		2 239 343			2 289 569
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I) + (II)	2 704 728	- 816 097	- 1 562 789	- 9 003 649	14 488 434	5 810 627
Positions conditionnelles	1 524		3 024	27 196	2 050 574	2 082 318

(1) Parmi les actifs financiers de la Compagnie de Financement Foncier figurent 7,2 Md€ de titres et créances répondant aux critères d'éligibilité au refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non encadrés ; auxquels s'ajoutent 30,4 Md€ de créances répondant aux critères définis par la Banque de France, au titre du dispositif provisoire et approuvé par la BCE le 9 février 2012. Les montants qui pourraient être mobilisés auprès de la Banque centrale sont estimés à 13,1 Md€ après haircut et contrainte de surdimensionnement.

(2) La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.

NOTE 28. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

1. Principes

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie, provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux périodes.

Le tableau des flux de trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte : le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux dépréciations, provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur le capital sans flux de trésorerie ou sans incidence sur le résultat, sont neutres : paiement du dividende en actions, dotation d'une provision par imputation sur le report à nouveau.

La répartition des activités de la Compagnie de Financement Foncier entre les catégories d'exploitation, d'investissement et de financement tient compte de son statut de société de crédit foncier.

Les activités d'exploitation comprennent :

- l'acquisition de prêts éligibles ;
- l'acquisition de parts de titrisation, de titres d'entités publiques ;
- l'émission d'obligations foncières et d'autres ressources à long terme, non subordonnées.

Les activités de financement incluent :

- les dividendes versés en numéraire ;
- l'émission et le remboursement d'emprunts subordonnés.

La trésorerie est définie selon les normes du Conseil national de la comptabilité. Elle comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France, aux Comptes Courants Postaux et chez les établissements de crédit.

2. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat de l'exercice	78 914	74 650	132 486
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	8 624	7 081	29 211
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement			
Dotations nettes aux dépréciations/titres d'investissement		- 115 108	- 115 108
Dotations nettes aux provisions/crédits	2 224	- 564	455
Gains nets sur la cession d'immobilisations			
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	505 149	- 548 762	- 606 237
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	- 631 329	1 316 216	1 439 818
Flux de trésorerie sur titres de placement	- 499 538	- 614 955	1 567 579
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	- 401 532	1 303 683	628 600
Flux sur autres actifs	167 994	35 340	544 053
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	- 1 627 912	- 56 986	4 798 405
Émissions nettes d'emprunts	- 1 721 544	- 218 453	- 1 567 500
Flux sur autres passifs	- 81 271	- 532 733	- 651 939
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	- 4 200 221	649 409	6 199 823
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Flux liés à la cession de :			
Actifs financiers			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements pour l'acquisition de :			
Actifs financiers			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Flux net provenant d'autres activités d'investissement			
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement			
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions			
Dividendes versés	- 126 873	- 74 216	- 74 216
Émissions nettes de dettes subordonnées			
Autres			
Trésorerie nette due aux activités de financement	- 126 873	- 74 216	- 74 216
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	- 4 327 094	575 193	6 125 607
Trésorerie à l'ouverture	5 466 367	1 440 760	1 440 760
Trésorerie à la clôture	1 139 273	2 015 953	5 466 367
Net	- 4 327 094	575 193	4 025 607
Caisse : dépôts en Banque de France	1 100 043	1 973 463	5 360 083
Créances à vue établissements de crédit *	39 230	42 490	106 284
TOTAL	1 139 273	2 015 953	5 466 367
* dont :			
BPCE	35 549	37 826	90 442

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016

Compagnie de Financement Foncier SA

Siège social : 19, rue des Capucines – 75001 Paris
Capital social : € 2 537 459 936

Période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels condensés de la Compagnie de Financement Foncier S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec les règles et principes comptables français.

II. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Paris la Défense, le 24 août 2016

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Xavier de Coninck

Associé

Neuilly-sur-Seine, le 24 août 2016

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin

Associé

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle

des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des Contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la présente actualisation.

Signé à Charenton-le-Pont, le 24 août 2016

Le Directeur général de la Compagnie de Financement Foncier

Thierry DUFOUR



Rapport sur le contrôle et suivi des risques

PRÉAMBULE	49	7. ANALYSE DES RISQUES FINANCIERS	65
1. PRINCIPAUX RISQUES DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER	49	7.1. Méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change	65
1.1. Principaux risques	49	7.2. Suivi du risque de liquidité	65
1.2. Facteurs de risques	49	7.3. Suivi du risque de taux d'intérêt global	66
2. GOUVERNANCE ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	50	7.4. Suivi du risque de change	67
2.1. Organisation des filières risques, conformité et coordination des contrôles permanents	50	7.5. Suivi du risque de règlement	67
2.2. Dispositif de sélection des créances	50	8. LES RISQUES OPÉRATIONNELS	68
3. ÉVOLUTION DE L'ACTIF	53	8.1. Dispositif général	68
4. ÉVOLUTION DU PASSIF	54	8.2. Gouvernance	68
5. RATIOS PRUDENTIELS	56	8.3. Environnement de gestion	68
5.1. Gestion des ratios spécifiques	56	8.4. Organisation du Plan d'urgence et de poursuite de l'activité	68
5.2. Gestion du capital	57	8.5. Le risque informatique	68
6. ANALYSE DU RISQUE DE CRÉDIT ET DE COUNTERPARTIE	58	8.6. Les assurances	68
6.1. Répartition des engagements de la Compagnie de Financement Foncier	58	8.7. Les risques juridiques	68
6.2. Sinistralité	63	9. LE RISQUE DE NON-CONFORMITÉ	69
6.3. Techniques de réduction des risques	64	9.1. Dispositifs de suivi et de mesure des risques	69
		9.2. Identification et suivi des risques	69
		9.3. Contrôle des risques	69
		9.4. Suivi des dysfonctionnements	70
		9.5. Agrément des nouveaux produits ou services	70
		9.6. Déontologie – Abus de marché – Conflits d'intérêts	70
		9.7. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes	70
		9.8. Les activités externalisées	71

Préambule

Par volonté de transparence financière et au-delà de ses obligations réglementaires, la Compagnie de Financement Foncier intègre dans son actualisation du Document de référence un rapport détaillé sur la gestion des risques, en s'inspirant des règles IFRS (non applicables à la Compagnie de Financement Foncier) et normes prudentielles. Ce rapport est établi à partir des informations alimentant l'outil de pilotage des risques dont la cohérence comptable est assurée par la Direction des risques du Crédit Foncier.

1. Principaux risques de la Compagnie de Financement Foncier

Le modèle économique de la Compagnie de Financement Foncier est, par construction, très sécurisé. Le cadre législatif lui interdit en particulier de posséder un portefeuille de *trading*, ce qui l'immunise

contre tout risque de marché lié aux opérations pour compte propre, ou de détenir des participations, et par conséquent contre toute difficulté née en dehors de ses propres actifs.

1.1. Principaux risques

Les principaux risques restent inchangés par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 125).

1.2. Facteurs de risques

Les facteurs de risques n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 126 à 127).

2. Gouvernance et dispositif de gestion des risques

2.1. Organisation des filières risques, conformité et coordination des contrôles permanents

L'organisation de la filière risques de la Compagnie de Financement Foncier n'a pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 128 à 130).

2.2. Dispositif de sélection des créances

Le dispositif de sélection des créances de la Compagnie de Financement Foncier s'effectue en deux étapes :

- sélection par le Crédit Foncier lors de son processus d'octroi ;
- processus d'acquisition, au travers du filtre d'achat par la Compagnie de Financement Foncier, des créances auprès du Crédit Foncier.

L'analyse est similaire en cas d'achat de créances à un autre établissement du Groupe BPCE.

2.2.1. DISPOSITIF GÉNÉRAL DE SÉLECTION ET DE SUIVI DES ENGAGEMENTS AU NIVEAU DU CRÉDIT FONCIER

La sélection et le suivi des engagements reposent sur :

- la mise en œuvre de politiques de risque sur les domaines d'intervention (prêts aux particuliers, *Corporates* privés et publics), en cohérence avec les politiques de crédit Groupe ;
- la définition de délégations, principalement sur le secteur des Particuliers et le *Corporate* public ;
- un système de limites fixées concernant les principales expositions *Corporates*, permettant de gérer le risque de concentration ;
- un dispositif d'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur et de la qualité des opérations au moyen de moteurs de notation interne et de contre-analyses ;
- une surveillance des risques assurée notamment au travers des dispositifs suivants : revue trimestrielle des portefeuilles, Comités des « affaires sensibles » et *reportings* internes, externes et réglementaires ;
- un pilotage des risques conduisant à la mesure et à la gestion prospective de ces derniers.

2.2.2. ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les outils d'analyse des dossiers de crédit sont organisés autour de deux dispositifs :

- le dispositif de contre-analyse ;
- le dispositif d'appréciation de la solvabilité au travers de la notation lors de l'octroi du dossier et du suivi régulier en fonction de la typologie de dossiers.

DISPOSITIF DE CONTRE-ANALYSE

La contre-analyse est liée au schéma délégataire qui prévoit trois niveaux la faisant intervenir :

- un niveau de Comités métiers sur le secteur des Particuliers avec présence aux Comités de la Direction des risques, qui en est membre titulaire avec voix consultative et droit d'appel ;
- un niveau de Comité national d'engagement où un représentant de la Direction des risques exprime un avis indépendant qui s'appuie sur sa contre-analyse. Il n'a pas de voix délibérative dans la décision ;
- au-delà de certains montants, la Direction des risques Groupe est sollicitée pour donner son avis sur la réalisation de l'opération dans le cadre d'un Comité filiales.

Dans les trois cas, les dossiers de crédit font l'objet d'une première analyse par les métiers (commercial et engagements des particuliers), puis d'une contre-analyse effectuée par une unité spécialisée indépendante de celles-ci et relevant de la Direction des risques.

DISPOSITIF DE NOTATION

Particuliers

Le dispositif de notation du segment des Particuliers est spécifique au Crédit Foncier notamment parce qu'il n'est pas teneur de compte.

À l'octroi, ce dispositif s'appuie sur une note basée à la fois sur un système expert et sur un score statistique.

Le suivi du risque sur le portefeuille de prêts se fait au moyen d'une notation mensuelle, utilisant les informations relatives à l'opération immobilière et à l'emprunteur au moment de l'octroi, ainsi que les informations d'incidents de paiement éventuels.

Les échelles de notation sont spécifiques selon le type d'opération (accession et locatif).

Opérateurs publics et internationaux

Sur le marché des personnes morales, publiques ou privées, non assimilées à des personnes physiques, chaque contrepartie est notée selon des méthodologies de notation internes et uniques pour l'ensemble du Groupe BPCE.

La notation de ce portefeuille s'appuie sur des outils de notation élaborés par le Groupe BPCE. Ce dispositif de notation est basé sur des évaluations quantitatives et qualitatives de la solvabilité pour les contreparties personnes morales de droit public.

Les notations sont revues chaque année.

Le portefeuille Secteur Public International (SPI) est noté en interne. Une campagne de renotation de ces encours est menée annuellement au quatrième trimestre.

Les notations internes sont en moyenne aussi conservatrices que celles communiquées par les agences de notation.

2.2.3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT FONCIER ET FILTRE D'ACHAT OU DE MOBILISATION

Le processus d'acquisition des actifs appliqué par la Compagnie de Financement Foncier est très prudent et complète un dispositif d'octroi menant déjà à des actifs de qualité.

Particuliers

La Compagnie de Financement Foncier acquiert des prêts :

- ayant pour objet l'accession à la propriété et le logement locatif ;
- et présentant une sûreté hypothécaire de premier rang ou équivalent.

L'origination des créances s'effectue en quasi-totalité par le Crédit Foncier. La Compagnie de Financement Foncier a toutefois la possibilité d'acquiescer des prêts auprès d'autres établissements de crédit. Le mode opératoire de sélection des créances est alors adapté en conséquence.

Après origination par le Crédit Foncier selon la politique des risques et les règles de recevabilité en vigueur, la Compagnie de Financement Foncier acquiert les prêts au moyen d'un processus visant à sélectionner, éventuellement après une période d'observation, les prêts présentant un risque de défaut inférieur à un certain seuil.

Les garanties éligibles sont :

- les hypothèses de premier rang ou assimilées ;
- la garantie d'État de la Société de Gestion du Fonds de Garantie à l'Accession Sociale à la Propriété (SGFGAS) ;
- plus marginalement, la caution de Crédit Logement, société financière notée Aa3 par Moody's au 30 juin 2016.

Les quotités appliquées à la valeur hypothécaire permettent de déterminer l'encours de prêt qui peut être financé par des ressources privilégiées :

- 100 % pour les garanties SGFGAS ;
- 80 % pour les prêts au logement consentis à des personnes physiques et bénéficiant d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté d'effet équivalent ;
- 60 % pour les autres (relevant essentiellement de l'immobilier social).

En 2016, la Compagnie de Financement Foncier a revu les modalités du filtre d'achat qu'elle applique lors de toutes les opérations d'achat de crédits immobiliers aux particuliers au Crédit Foncier : les critères de sélection ont été élargis, sans prise de risque supplémentaire, grâce à la mise en place d'une clause de résiliation automatique. Dès déclassement en douteux d'un de ces prêts bénéficiant de cet élargissement des critères dans les

4 ans suivant l'acquisition, la cession de la créance représentative de ce prêt sera résiliée et le prêt sera alors retransféré au pair au Crédit Foncier. Après son retour en sain, son acquisition par la Compagnie de Financement Foncier ne pourra pas être effectuée avant un délai de deux ans. À noter que la cession des créances qui auraient pu être cédées avant 2016 en respectant le filtre d'achat ne bénéficie pas de la clause de résiliation.

■ Sur le périmètre complet du Crédit Foncier (hors succursale belge)

Conditions du filtre								Cession avant 2016	Cession à partir de 2016	Existence d'une clause de résiliation		
Douteux (CX, DX, RX) ou Sains ayant été douteux sur les 2 dernières années								X	X			
Sains n'ayant pas été douteux sur les 2 dernières années	Segment et sous-segment connus	Segment ou Sous-segment non éligibles								X	X	
		Segment et sous-segment éligibles	Âge du prêt ≤ 4 ans	Note d'encours	1 à 7	Note d'octroi	0 à 5	✓	✓			
					8,9,10, Non noté		6 à 9, Non noté	X	✓	✓		
			Âge du prêt > 4 ans	Note d'encours	1 à 7	Note d'octroi	0 à 5	✓	✓			
					8,9,10, Non noté		6 à 9, Non noté	X	✓	✓		
		Segment ou sous-segment inconnus	Segment et sous-segment reconstitués* éligibles	Âge du prêt ≤ 4 ans	Note d'encours	1 à 7	Note d'octroi	0 à 5	✓	✓		
	8,9,10, Non noté					6 à 9, Non noté		X	✓	✓		
	Âge du prêt > 4 ans		Note d'encours	1 à 7	Note d'octroi	0 à 5	✓	✓				
				8,9,10, Non noté		6 à 9, Non noté	X	✓	✓			

* Via la règle par défaut basée sur le produit, le code postal, etc.

Ce filtre d'achat ne concerne pas les prêts de la succursale belge dont les acquisitions se font seulement par mobilisation.

Opérateurs publics en France

Les critères d'acquisition par la Compagnie de Financement Foncier de créances du Secteur Public Territorial en France (SPT) sont basés sur la notation interne BPCE.

Secteur public international

La Compagnie de Financement Foncier détient des expositions sur des contreparties internationales répondant aux exigences d'éligibilité du Code Monétaire et Financier. Le portefeuille est passé en gestion extinctive en 2011. Avant l'arrêt de la production, la sélection à l'octroi de ces créances était concentrée sur des

contreparties bénéficiant de notations dans la tranche supérieure, très majoritairement située en *step 1* (\geq AA-).

2.2.4. LIMITES DE CRÉDIT

Les limites de crédit n'ont pas évolué au 1^{er} semestre 2016 par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 133).

2.2.5. SURVEILLANCE DES RISQUES

La surveillance des risques n'a pas évolué au cours du 1^{er} semestre 2016 par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 133-134).

3. Évolution de l'actif

Conformément à son statut de société de crédit foncier, l'actif de la Compagnie de Financement Foncier se décompose en 3 principales catégories :

- les prêts garantis définis aux articles L. 513-3 et L. 513-6 du Code Monétaire et Financier, assortis d'une hypothèque de 1^{er} rang (ou plus marginalement d'une sûreté immobilière équivalente ou d'un cautionnement) ;

- les expositions sur des personnes publiques définies à l'article L. 513-4 ;
- et les valeurs de remplacement définies à l'article L. 513-7 d'un montant limité à 15 % du nominal des ressources privilégiées.

■ Répartition de l'actif par catégorie de garantie

	30/06/2016		31/12/2015	
	M€	% bilan	M€	% bilan
Prêts garantis	40 228	47,9 %	37 953	43,3 %
prêts garantis par le FGAS	17 131	20,4 %	16 594	18,9 %
autres prêts hypothécaires	14 214	16,9 %	13 754	15,7 %
billets hypothécaires	6 252	7,4 %	5 755	6,6 %
prêts cautionnés	2 630	3,1 %	1 850	2,1 %
Expositions sur des personnes publiques	34 120	40,6 %	39 304	44,9 %
prêts du Secteur public	11 176	13,3 %	12 000	13,7 %
prêts publics mobilisés sous L. 211-38	12 716	15,1 %	12 846	14,7 %
titres d'entités publiques	9 127	10,9 %	9 098	10,4 %
dépôt à la Banque de France	1 100	1,3 %	5 360	6,1 %
Autres actifs (intérêts sur IFAT, comptes de régularisation, autres)	2 850	3,4 %	3 246	3,7 %
Valeurs de remplacement	6 789	8,1 %	7 075	8,1 %
TOTAL ACTIF	83 986	100,0 %	87 578	100,0 %

Au cours du semestre, le bilan de la Compagnie de Financement Foncier a enregistré un recul de 3,6 Md€ qui s'est traduit au niveau de l'actif principalement par une baisse des montants déposés à la Banque de France, liquidités qui ont permis d'assurer le remboursement de passifs privilégiés et chirographaires venant à échéance pendant la période.

Par ailleurs, les flux générés par les remboursements contractuels ou anticipés enregistrés sur les actifs ont été employés au refinancement de prêts octroyés à l'origine par le Crédit Foncier, très majoritairement hypothécaires et dans une moindre mesure cautionnés.

Ainsi le portefeuille de prêts garantis au sens de la réglementation a augmenté de 2,3 Md€ et sa part dans l'actif total de près de 5 points de pourcentage.

Les achats directs de prêts immobiliers ont représenté un volume de 4,1 Md€ sur la période alors que le stock baissait sous l'effet des amortissements, notamment du fait de remboursements anticipés de prêts aux particuliers encore élevés totalisant 1,6 Md€ et représentant un taux moyen de plus de 10 %.

Dans le même temps, l'encours des billets hypothécaires garantis par des actifs de même nature que ceux détenus en direct progressait de 0,5 Md€.

Le portefeuille d'expositions publiques à long terme, hors les dépôts auprès de la Banque de France, a peu évolué sur le semestre, les ventes à l'international se limitant à 0,1 Md€.

Par ailleurs, la répartition géographique a très peu évolué au cours du semestre avec toujours 87 % des actifs figurant au bilan ayant un sous-jacent situé en France.

Au 30 juin 2016, les actifs internationaux, relevant très majoritairement du Secteur public, totalisent 10,7 Md€ répartis en trois catégories composées de :

- 4 pays présentant les plus fortes expositions avec l'Italie (3,6 Md€), les États-Unis (1,8 Md€), le Japon (1,8 Md€) et la Suisse (1,2 Md€) ;
- 4 pays de moindre importance que sont la Belgique (0,7 Md€), l'Espagne (0,6 Md€), le Canada (0,5 Md€) et la Pologne (0,4 Md€) ;
- et 3 autres pays avec des encours inférieurs à 0,1 Md€ : Portugal, Pays-Bas et Islande.

4. Évolution du passif

En application de la réglementation régissant les sociétés de crédit foncier, le passif de la Compagnie de Financement Foncier peut être divisé en 2 classes principales :

- les ressources privilégiées qui assurent à leur détenteur le privilège accordé par la loi, c'est-à-dire la garantie d'une priorité de remboursement et le respect de l'échéancier, même en cas de défaillance de l'émetteur ou de sa maison mère ;

- les autres ressources qui contribuent à renforcer la sécurité des prêteurs bénéficiant du privilège. Ces ressources qui viennent en termes de rang de créance après les dettes privilégiées sont constituées de dettes chirographaires avec différentes contreparties, de dettes subordonnées et enfin de capitaux propres, ressources apportées par le Crédit Foncier.

■ Répartition du passif par rang de garantie

	30/06/2016		31/12/2015	
	M€	% bilan	M€	% bilan
Ressources privilégiées	66 151	78,8 %	68 034	77,7 %
Obligations foncières en date d'arrêté	66 969	79,7 %	68 972	78,8 %
Écart de change sur obligations foncières	- 1 048	- 1,2 %	- 1 173	- 1,3 %
Autres ressources privilégiées	229	0,3 %	235	0,3 %
Écart lié à la couverture des éléments de bilan *	1 634	1,9 %	1 459	1,7 %
Ressources non privilégiées	16 201	19,3 %	18 085	20,7 %
Dettes chirographaires	10 769	12,8 %	12 589	14,4 %
Dettes subordonnées et assimilées	2 228	2,7 %	2 246	2,6 %
• dont titres subordonnés		0 %		0 %
• dont compte courant d'associé	2 100	2,5 %	2 100	2,4 %
Capitaux propres, provisions et FRBG	3 204	3,8 %	3 250	3,7 %
TOTAL PASSIF	83 986	100,0 %	87 578	100,0 %
Fonds propres selon les règles de CRR/CRD IV :	3 051	3,6 %	3 068	3,5 %
• dont fonds propres de niveau 1 (common equity tier 1)	3 051	3,6 %	3 068	3,5 %
• dont fonds propres complémentaires de niveau 1 (additional tier 1)		0 %		0 %
• dont fonds propres de niveau 2 (tier 2)		0 %		0 %

* En 2013 et 2014, la Compagnie de Financement Foncier a revu le traitement des swaps pour la détermination de son ratio de couverture réglementaire. Pour ce calcul, les éléments du passif et les éléments de l'actif sont depuis 2013 retenus à leur coût historique, soit après prise en compte de leur couverture en change conclue dès l'origine, et les ICNE (intérêts courus non échus) sur swaps sont à présent calculés après compensation pour une même contrepartie. Ces modifications qui ne concernent que les éléments du ratio prudentiel, ont nécessité des ajustements dans la présentation du passif ci-dessus et la création de la rubrique « Écart lié à la couverture des éléments de bilan ».

Au cours du semestre, les ressources privilégiées sont passées de 68,0 Md€ à 66,2 Md€, les émissions nouvelles d'obligations foncières, d'un montant de 3,7 Md€, restent inférieures aux amortissements contractuels de la dette.

Les dettes chirographaires ont également reculé de près de 2 Md€ principalement du fait de remboursement de prêts à court terme accordés par le Crédit Foncier.

L'ensemble constitué des dettes subordonnées et des capitaux propres est resté stable en montant à plus de 5,4 Md€ ; au 30 juin 2016, il représente 6,5 % du total du bilan de la Compagnie de Financement Foncier.

5. Ratios prudentiels

5.1. Gestion des ratios spécifiques

De par son statut de société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier est assujettie à un certain nombre de ratios réglementaires spécifiques qui sont à respecter en permanence et qui font le plus souvent l'objet de validation de la part du Contrôleur spécifique.

RATIO DE COUVERTURE

Tout d'abord la Compagnie de Financement Foncier mesure le ratio de couverture, égal au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées, ratio qui doit être en permanence supérieur à 105 %.

Dans le cas de la Compagnie de Financement Foncier, les retraitements concernent, d'une part, les prêts hypothécaires détenus en direct ou mobilisés pour leur partie se trouvant en dépassement de quotité et, d'autre part, les actifs mis en pension.

En effet, la réglementation limite l'encours des prêts finançables en obligations foncières à la fraction d'encours dont la quotité, égale au capital restant dû de la créance rapporté à la valeur actualisée du gage, est inférieure à 100 % pour les prêts avec garantie FGAS, à 80 % pour les prêts au logement consentis à des personnes physiques et à 60 % pour les autres prêts hypothécaires.

À fin juin 2016, les encours de prêts en dépassement de quotité (parmi les prêts achetés par la Compagnie de Financement Foncier ou venant en garantie des billets hypothécaires) sont estimés à 0,6 Md€, au même niveau que celui observé en début d'exercice et toujours nettement inférieurs à ceux des passifs non privilégiés de 16,2 Md€ à cette date.

Par ailleurs, sont déduits des actifs inscrits au bilan ceux déjà affectés en garantie d'une autre opération ; c'est ainsi que l'encours des titres mis en pension auprès du Crédit Foncier, soit un montant de 2,7 Md€ au 30 juin 2016 (2,9 Md€ au 31 décembre 2015), ne participe pas à la détermination du ratio.

En 2016 comme en 2015, l'application de la nouvelle limite des expositions intragroupe instaurée par l'arrêté du 26 mai 2014 n'a donné lieu à aucun retraitement, les positions de la Compagnie de Financement Foncier sur le Groupe BPCE étant très majoritairement collatéralisées.

Au final, le ratio de surdimensionnement est estimé à près de 120 % à fin juin 2016 ; encore en cours de finalisation à la date de parution de ce rapport, le résultat définitif sera certifié par le Contrôleur spécifique au plus tard fin septembre.

Au 31 décembre 2015, ce ratio était un peu plus élevé, égal à 122,1 % du fait d'un poids relatif de dettes privilégiées légèrement plus faible.

Indépendamment du minimum imposé par la loi, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à garder un niveau de passif non privilégié toujours supérieur à 5 % du passif privilégié, ces éléments étant considérés après *swaps* de devises. Au 30 juin 2016, ce rapport est de 19,7 %, proche de son niveau de 21,7 % atteint 6 mois plus tôt.

QUOTITÉS DE FINANCEMENT

Dans le cadre de ses règles de surveillance et de maîtrise des risques, la Compagnie de Financement Foncier détermine la quotité de financement des prêts hypothécaires qu'elle détient en direct ou *via* une mobilisation par billets hypothécaires. Cette quotité est égale au rapport entre la valeur actualisée du bien apporté en garantie et le capital restant dû de la créance. Chaque année, la Compagnie de Financement Foncier, comme toute société de crédit foncier, réexamine la valeur de ces gages selon des modalités qui font l'objet d'une vérification de conformité de la part du Contrôleur spécifique. Cette attestation et la description des méthodes d'évaluation et réévaluation des biens immobiliers ainsi que de leurs résultats sont présentées dans le rapport sur le contrôle et suivi des risques au chapitre 6.3.2 du Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier.

En considérant l'ensemble des encours hypothécaires, qu'ils soient détenus en direct ou apportés en garantie des billets hypothécaires, la quotité moyenne à fin juin 2016 ressort à 74,5 % pour un encours de 39,8 Md€, se décomposant en :

- 82,5 % pour les prêts garantis par le FGAS d'un montant de 19,4 Md€ ;
- 67,8 % pour les autres prêts hypothécaires aux particuliers d'un encours de 19,9 Md€ ;
- 34,1 % pour les prêts hypothécaires aux *Corporates* à hauteur de 0,6 Md€.

Pour les seuls prêts aux particuliers qui constituent l'activité cœur de la Compagnie de Financement Foncier, la quotité moyenne a peu varié sur le semestre passant de 75,5 % à 75,0 %.

AUTRES LIMITES

Est également vérifié le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs. Notamment au 30 juin 2016 :

- le montant des prêts cautionnés est de 4,1 %, toujours très en dessous du plafond légal de 35 % du bilan ; dans ce calcul sont retenus les prêts cautionnés détenus en direct (3,1 %) et ceux remis en garantie des billets hypothécaires (0,9 %) ;
- les billets hypothécaires, qui ne peuvent dépasser 10 % du bilan, représentent 7,4 % de ce dernier ;
- les valeurs de remplacement ont un encours égal à 6,3 % du nominal des ressources privilégiées, inférieur à la limite légale de 15 % ;
- la couverture des besoins de trésorerie en tenant compte des flux prévisionnels est assurée sur une période de 180 jours.

RATIOS DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

En qualité d'établissement de crédit, la Compagnie de Financement Foncier surveille ses coefficients de liquidité qui restent très largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation

bancaire. Par ailleurs, la Compagnie de Financement Foncier dispose de plus de 37 Md€ d'actifs mobilisables à l'Eurosystème (hors titres mis en pension) qui lui permettraient d'obtenir des liquidités supplémentaires estimées à 13 Md€ sur la base des règles actuelles de la BCE, tout en maintenant son ratio de couverture supérieur au minimum légal de 105 %.

Les autres ratios prudentiels applicables aux établissements de crédit sont suivis, quant à eux, par le groupe Crédit Foncier au niveau consolidé. Toutefois, la Compagnie de Financement Foncier détermine les ratios de solvabilité sur son seul périmètre

en respectant depuis le 1^{er} janvier 2014 les règles édictées par la directive CRD IV et le règlement CRR et les communique à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ainsi à fin juin 2016, selon la méthode standard Bâle III, son ratio *common equity tier one* (CET1) est de 18,6 %, égal à son ratio *tier one* et à son ratio de solvabilité (contre 18,7 % au 31 décembre 2015). Le montant total des expositions en risque est de 16,4 Md€ correspondant à une pondération moyenne de 18 % des encours soumis au risque de crédit.

5.2. Gestion du capital

La gestion des fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est directement supervisée par sa Direction Générale. Son pilotage assure le respect permanent des ratios réglementaires et vise l'optimisation de l'allocation des fonds propres et la sécurisation de son ratio de surdimensionnement ; il participe donc directement à sa notation AAA/Aaa au 30 juin 2016.

Le calcul du ratio de solvabilité est effectué à titre informatif sur le périmètre social de la Compagnie de Financement Foncier.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres sont déterminés conformément à la directive CRD IV et au règlement CRR, applicables depuis le 1^{er} janvier 2014, compte tenu des options nationales précisées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et sont composés de trois grands ensembles : fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier One*), fonds propres additionnels de catégorie 1 (*additional Tier One*) et fonds propres de catégorie 2 (*Tier Two*).

Le montant de fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est de 3,1 Md€ au 30 juin 2016. Ce montant représente également les fonds propres de base de catégorie 1.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES

Les exigences en fonds propres sont calculées selon la méthode standard Bâle III. Les billets hypothécaires (BH) et les encours Secteur public territorial mobilisés en L. 211-38 sont traités par transparence, soit en calculant les exigences sur les prêts sous-jacents.

Les prêts aux affiliés du Groupe BPCE sont pondérés à 0 %.

Par ailleurs, en cas de cession partielle à la Compagnie de Financement Foncier de prêts produits par le Crédit Foncier et en lien avec les conventions de cession et de recouvrement, le bénéfice des sommes recouvrées est affecté prioritairement et en totalité à la Compagnie de Financement Foncier. Ceci permet, en approche standard, d'ajuster le niveau de pondération, pour traduire l'affectation prioritaire des récupérations à la Compagnie de Financement Foncier et le taux de perte plus faible qui en résulte.

(en millions d'euros) Catégories d'exposition	30/06/2016		31/12/2015	
	Exigences en fonds propres	RWA	Exigences en fonds propres	RWA
Administrations centrales	75	939	74	930
Établissements	16	206	30	380
Administrations régionales	413	5 167	461	5 759
Entreprises	14	173	26	329
Clientèle de détail	133	1 663	89	1 113
Exposition garantie par une hypothèque	531	6 634	503	6 284
Expositions en défaut	39	485	39	482
Autres actifs	4	44	3	41
Exigences au titre du risque de crédit (A)	1 225	15 312	1 225	15 317
Exigences au titre du risque de marché (B)	-	-	-	-
Exigences au titre du risque opérationnel (C)	46	576	46	576
Ajustement de l'évaluation de crédit (D)	38	476	41	507
TOTAL (A) + (B) + (C) + (D)	1 309	16 364	1 312	16 400

RATIOS DE SOLVABILITÉ

Le ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier au 30 juin 2016 a été établi en méthode standard.

	30/06/2016	31/12/2015
Ratio de solvabilité	18,6 %	18,7 %
Ratio <i>CET1</i>	18,6 %	18,7 %
Ratio Tier One	18,6 %	18,7 %

Source : COREP (Common solvency ratio Reporting) au 30 juin 2016.

6. Analyse du risque de crédit et de contrepartie

Le bilan se compose en deux grandes catégories : les actifs financés par les dettes privilégiées sous forme de prêts ou de titres et les valeurs de remplacement correspondant à une partie de la trésorerie. Ces actifs répondent à des approches différenciées quant à la mesure et au suivi de leur risque de crédit :

- les prêts accordés à des personnes physiques et les prêts aux professionnels relevant très majoritairement du Secteur public : ces crédits sont soit acquis directement par la Compagnie de Financement Foncier soit mobilisés par le Crédit Foncier ou toute autre entité du Groupe BPCE, sous forme de billets hypothécaires s'agissant de prêts immobiliers ou de prêts garantis par application de l'article L. 211-38 s'agissant de prêts du Secteur public ;

Les prêts du secteur aidé qui bénéficient de la garantie de l'État français ont été transférés à la Compagnie de Financement Foncier lors de sa création en 1999 ; ne faisant plus l'objet de production nouvelle, ils ne représentent plus au 30 juin 2016 qu'un encours très faible de 0,21 Md€.

- les titres du Secteur public, qui constituent pour l'essentiel les expositions de la Compagnie de Financement Foncier sur l'international ;
- les valeurs de remplacement constituées de placements auprès d'établissements de crédit bénéficiant du meilleur échelon de notation externe.

6.1. Répartition des engagements de la Compagnie de Financement Foncier

6.1.1. ANALYSE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT

Les tableaux ci-après ventilent les actifs hors engagements par signature et garanties financières données.

Les actifs financés sont analysés par transparence : sont donc étudiés ici les sous-jacents garantissant d'une part, les billets hypothécaires, d'autre part, les expositions du Secteur public mobilisées par application de l'article L. 211-38.

Les valeurs de remplacement sont, quant à elles, analysées selon leur contrepartie : les prêts accordés à BPCE, sous forme

essentiellement de L. 211-38-VR, collatéralisés, sont ici considérés comme une exposition sur celle-ci.

La Compagnie de Financement Foncier indique qu'elle ne détient aucune exposition sur les classes d'actifs suivantes :

- CDO (*Collateralised Debt Obligation*) ou expositions en direct sur des *monolines* ;
- expositions CMBS (*Commercial Mortgage-Backed Securities*) ;
- autres expositions *subprime*, *Alt-A* et plus généralement sur des expositions hypothécaires américaines ;
- véhicules *ad hoc* ;
- opérations de dette à effet de levier ou LBO.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2016	31/12/2015
Expositions risquées	Bilan	Bilan
A – Créances Hypothécaires Particuliers	39 708	37 479
Créances hypothécaires France ⁽¹⁾	33 456	31 724
Billets hypothécaires France et Belgique ⁽²⁾	6 252	5 755
B – Emprunteurs publics	33 806	38 935
Emprunteurs publics France	23 893	29 033
<i>Habitat social</i>	1 662	1 860
<i>Secteur Public Territorial (SPT)</i>	7 368	7 872
<i>SPT L. 211-38⁽³⁾</i>	12 020	11 825
<i>Souverain France</i>	2 843	7 477
Partenariat Public Privé (PPP)	644	648
Emprunteurs publics internationaux	9 269	9 254
<i>Secteur Public International (SPI)</i>	6 076	6 056
<i>Souverain International</i>	2 760	2 712
<i>Grandes entreprises du Secteur public</i>	433	487
C – Expositions hypothécaires commerciales⁽⁶⁾	169	116
D – Expositions secteur bancaire	7 584	7 854
Banques garanties souverain ou assimilé	695	700
Autres banques	289	554
L. 211-38-VR ⁽⁴⁾	6 600	6 600
Total exposition risque (A + B + C + D)	81 267	84 384
Divers régularisations et autres actifs ⁽⁵⁾	2 719	3 194
TOTAL	83 986	87 578

(1) La ligne « créances hypothécaires France » comporte en fait un encours limité (60 M€ au 30 juin 2016 et 63 M€ au 31 décembre 2015) de créances néerlandaises.

(2) Dont BH Belgique pour 705 M€ au 30 juin 2016 (nominal comptable).

(3) Dont 87 M€ L. 211-38 avec des Caisses d'Épargne et 125 M€ avec des Banques Populaires au 30 juin 2016.

(4) Prêts court terme à BPCE garantis par nantissement d'actifs.

(5) La ligne « Divers régularisations et autres actifs » est essentiellement constituée des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.

(6) Dont 70 M€ bénéficiant de la garantie d'État au 30 juin 2016.

Au 30 juin 2016, le total de l'exposition risque est en baisse de 3,6 Md€ pour atteindre 84 Md€. Cette baisse est liée principalement aux encours Souverain France qui correspond à la baisse de la trésorerie à la Banque de France (- 4,3 Md€).

Cette baisse est principalement compensée par l'augmentation des créances hypothécaires Particuliers de 2,2 Md€ qui progresse suite aux opérations d'achat du semestre (3,8 Md€ de capital restant dû), associée à une hausse des billets hypothécaires de 0,5 Md€.

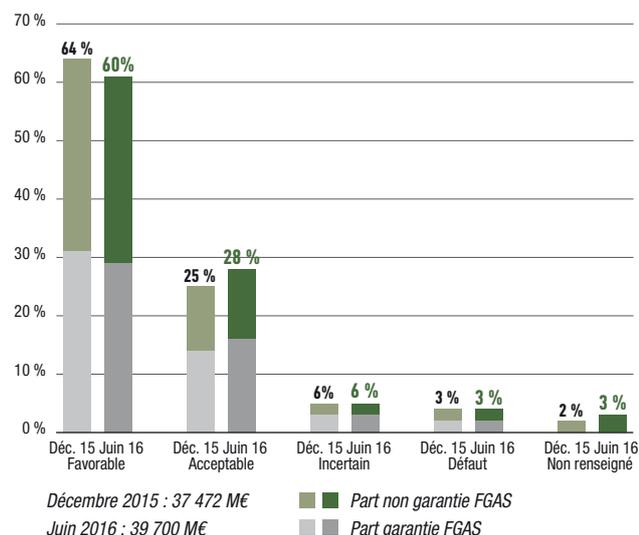
■ Répartition géographique des expositions

	30/06/2016		31/12/2015
	Bilan (M€)	%	%
France	73 219	87	88
Autres pays de l'Espace Économique Européen	5 429	6	6
• dont Italie	3 561	4	4
• dont Belgique	742	n.s	n.s
• dont Espagne	559	n.s	n.s
• dont Pologne	404	n.s	n.s
• dont Portugal	88	n.s	n.s
• dont Pays-Bas	60	n.s	n.s
• dont Islande	15	n.s	n.s
Suisse	1 246	2	1
Amérique du Nord (EU et Canada)	2 312	3	3
Japon	1 780	2	2
TOTAL	83 986	100	100
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2015 (EN M€)			87 578

■ 6.1.2. QUALITÉ DU PORTEFEUILLE EXPOSÉ AU RISQUE DE CRÉDIT

PORTEFEUILLE DES PARTICULIERS

■ Notation interne et qualité des encours de prêts hypothécaires aux particuliers



NB : hors professionnels et associations

La notation témoigne du maintien de la qualité des encours.

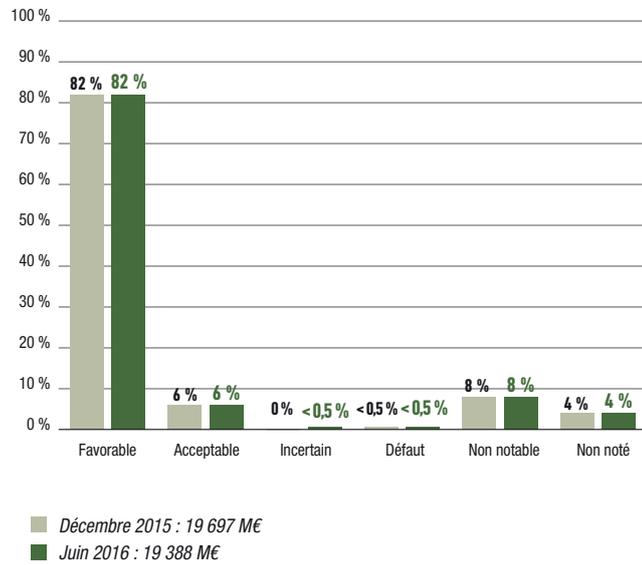
PORTEFEUILLE DES SECTEURS PUBLICS FRANCE

Les expositions du Crédit Foncier au Secteur public français s'élevaient à 24,5 Md€ (29,7 Md€ à fin 2015 soit une baisse de plus de 17 %). Elles comprennent :

- les expositions au Secteur public territorial et à l'habitat social : 21,1 Md€, montant stable ;
- les expositions au Souverain français (catégorie dans laquelle on retrouve les dépôts constitués auprès de la Banque de France) : 2,8 Md€ (- 62 %). L'importante variation d'un arrêté à l'autre s'explique par le fait que, fin 2015, d'importantes liquidités avaient été déposées à la Banque de France en prévision des remboursements d'obligations foncières du 1^{er} semestre 2016 ;
- les encours relatifs aux Partenariats Publics Privés (PPP) : 0,6 Md€.

Secteur public territorial

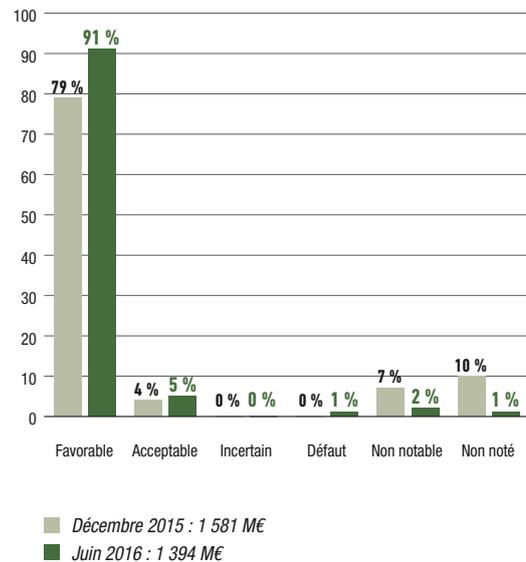
■ Portefeuille du Secteur public territorial - ventilation par notation Bâle II



La qualité de l'encours SPT de la Compagnie de Financement Foncier se maintient à un très bon niveau.

Habitat social

■ Portefeuille de l'habitat social – Ventilation par notation Bâle II



NB : hors associations

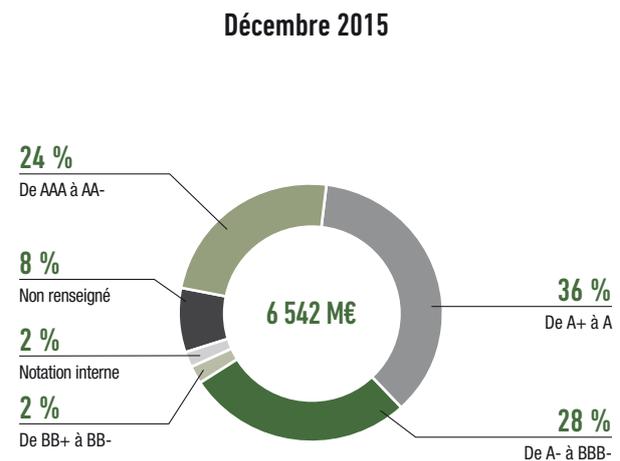
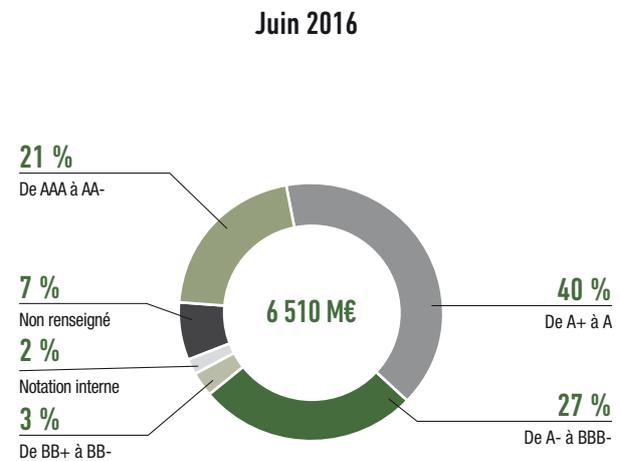
La qualité de l'encours de l'habitat social de la Compagnie de Financement Foncier se maintient à un très bon niveau.

PORTEFEUILLE DES EMPRUNTEURS PUBLICS INTERNATIONAUX

Secteur public international (hors Souverain) et Grandes entreprises du SPI

L'encours du portefeuille SPI est, à 6,5 Md€, stable : l'augmentation du poids des encours japonais (en valeur nette comptable avant prise en compte des swaps), du fait de l'appréciation du yen par rapport à l'euro a été à peu près compensée par la réduction de l'exposition aux contreparties nord-américaines (dans le cadre de la gestion extinctive de ces encours, des cessions de titres ont été faites au cours du semestre).

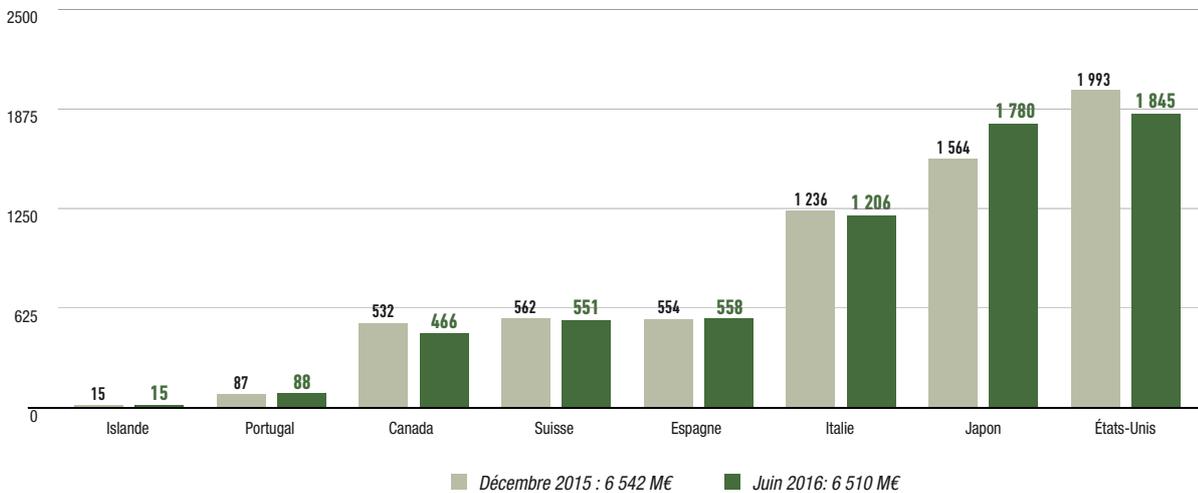
■ Répartition par note interne des expositions sur le Secteur public international et Grandes entreprises



La part des encours en catégorie « investissement » est, à 88 %, élevée et stable. Le déplacement des encours de la catégorie [AAA ; AA-] vers la catégorie [A+ ; A] est imputable à la fois aux cessions de ligne opérées au cours du semestre et aux effets de la campagne annuelle de renotation des encours.

■ Répartition des expositions directes sur le Secteur public international et Grandes entreprises du secteur public

(en valeur nette comptable avant prise en compte des swaps)



La Compagnie de Financement Foncier n'est pas directement exposée à des *monolines* mais elle bénéficie de rehaussements acquis auprès de ces derniers sur certains actifs en portefeuille (1,7 Md€). Elle est notamment en relation avec Assured Guaranty Municipal Corp (ex-FSA), noté AA par S&P et A2 par Moody's, et avec *National Public Finance Guarantee Corp* (ex-MBIA), noté AA- par S&P et A3 par Moody's.

Pour certaines de ces sociétés, l'affaiblissement de leur signature rend leur garantie aujourd'hui moins opérante qu'à l'origine (du fait d'une notation intrinsèque de l'opération meilleure que celle du garant).

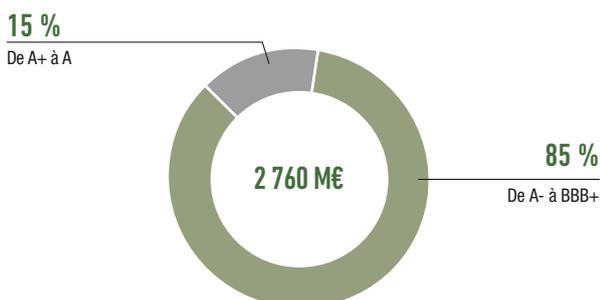
Souverain international

Les expositions aux Souverains étrangers sont gérées de manière extinctive depuis la fin de 2011 : plus aucune acquisition n'est ainsi réalisée. Suite aux cessions réalisées et à l'amortissement naturel des lignes, la Compagnie de Financement Foncier n'est plus exposée qu'aux Souverains italien et polonais.

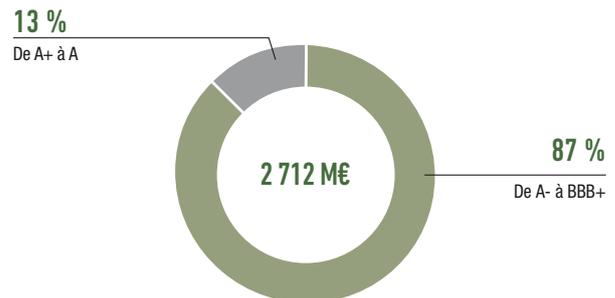
Certaines de ces lignes sont libellées en devises étrangères, d'où la variation observée ce semestre.

■ Répartition des expositions par note interne sur les Souverains hors France

Juin 2016

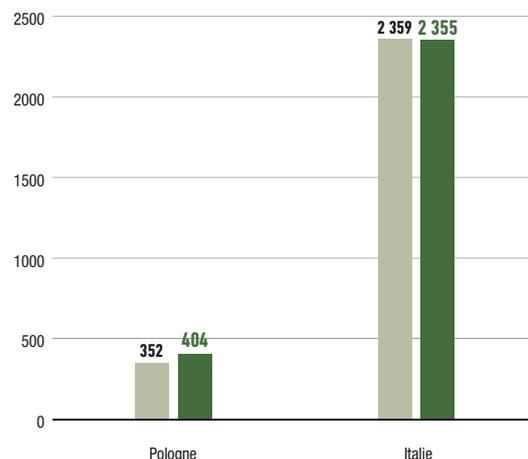


Décembre 2015



L'intégralité des encours du portefeuille Souverain international de la Compagnie de Financement Foncier est notée en catégorie *investissement* (note ≥ BBB-). Les notations utilisées sont celles du Groupe BPCE.

■ Répartition des expositions directes sur les Souverains hors France



■ Décembre 2015 : 2 712 M€ ■ Juin 2016 : 2 760 M€

La hausse des expositions sur la Pologne s'explique par des variations de change, une partie des titres polonais est libellée en yen et contrevalorisée en euros avant prise en compte des swaps.

Outre les opérations court terme avec BPCE (6,6 Md€) ainsi que celles de couverture, la Compagnie de Financement Foncier est exposée à des banques cantonales suisses, établissements financiers bénéficiant de garanties de collectivités publiques.

PORTFEUILLE DU SECTEUR BANCAIRE

À 7,6 Md€, les expositions sur le secteur bancaire sont en légère baisse ce semestre.

6.2. Sinistralité

6.2.1. COUVERTURE DES RISQUES DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Le tableau ci-après ventile les actifs hors engagements par signature et garanties financières données et d'autre part les taux de douteux observés.

(en millions d'euros)	Expositions au 30/06/2016			Expositions au 31/12/2015		
	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé
Expositions risquées						
A – Créances Hypothécaires Particuliers	39 708	3,3 %	3,3 %	37 479	3,3 %	3,2 %
Créances hypothécaires France ⁽¹⁾	33 456	3,9 %	3,9 %	31 724	3,9 %	3,8 %
Billets hypothécaires France et Belgique ⁽²⁾	6 252	-	-	5 755	-	-
B – Emprunteurs publics	33 806	< 0,5 %	< 0,5 %	38 935	< 0,5 %	< 0,5 %
Emprunteurs publics France	23 893	< 0,5 %	< 0,5 %	29 033	< 0,5 %	< 0,5 %
<i>Habitat social</i>	1 662	0,8 %	< 0,5 %	1 860	0,8 %	< 0,5 %
<i>Secteur Public Territorial (SPT)</i>	7 368	< 0,5 %	< 0,5 %	7 872	< 0,5 %	< 0,5 %
<i>SPT L. 211-38⁽³⁾</i>	12 020	-	-	11 825	-	-
<i>Souverain France</i>	2 843	-	-	7 477	-	-
Partenariat Public Privé (PPP)	644	-	-	648	-	-
Emprunteurs publics internationaux	9 269	-	-	9 254	-	-
<i>Secteur Public International (SPI)</i>	6 076	-	-	6 056	-	-
<i>Souverain International</i>	2 760	-	-	2 712	-	-
<i>Grandes entreprises du Secteur public</i>	433	-	-	487	-	-
C – Expositions hypothécaires commerciales⁽⁶⁾	169	40,6 %	3,5 %	116	63,0 %	8,3 %
D – Expositions secteur bancaire	7 584	-	-	7 854	-	-
Banques garanties souverain ou assimilé	695	-	-	700	-	-
Autres banques	289	-	-	554	-	-
L. 211-38-VR ⁽⁴⁾	6 600	-	-	6 600	-	-
Total exposition risque (A + B + C + D)	81 267	1,7 %	1,6 %	84 384	1,6 %	1,4 %
Divers régul et autres actifs ⁽⁵⁾	2 719	-	-	3 194	-	-
TOTAL	83 986	1,7 %	1,6 %	87 578	1,5 %	1,4 %

(1) La ligne « créances hypothécaires France » comporte en fait un encours limité (60 M€ au 30 juin 2016 et 63 M€ au 31 décembre 2015) de créances néerlandaises.

(2) Dont BH Belgique pour 705 M€ au 30 juin 2016 (nominal comptable).

(3) Dont 87 M€ L. 211.38 avec des Caisses d'Epargne et 125 M€ avec des Banques Populaires au 30 juin 2016.

(4) Prêts court terme à BPCE garantis par nantissement d'actifs.

(5) La ligne « Divers régul et autres actifs » est essentiellement constituée des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.

(6) Dont 70 M€ bénéficiant de la garantie d'État et présentant un taux de douteux de 92 % au 30 juin 2016.

Le taux de douteux global est faible à 1,6 % (hors prêts aidés).

Sur les créances hypothécaires directes et sous jacentes de billets hypothécaires, le taux de douteux (hors secteur aidé) s'établit à 3,3 % contre 3,2 % à fin décembre 2015.

Le portefeuille Secteur public a un taux de douteux très marginal, et correspondant à des dossiers anciens, ce qui atteste de la bonne qualité du portefeuille.

6.2.2. CHARGE DU RISQUE DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

(en millions d'euros)	31/12/2015	30/06/2016
Coût du risque individuel (A)	- 14,3	- 4,4
Provisions collectives (B)	- 0,5	
Coût du risque (A + B)	- 14,8	- 4,4
Charge du risque PNB (C)	- 5,3	- 1,5
Net (A + B + C)	- 20,1	- 5,9
Net en % du Total bilan	- 0,02 %	- 0,01 %

Au 30 juin 2016, le coût du risque de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à - 4,4 M€. Le niveau du coût du risque sur la base individuelle s'établit à - 4,4 M€ et nul sur la base collective.

La charge du risque comptabilisée en PNB s'établit à - 1,5 M€.

6.3. Techniques de réduction des risques

6.3.1. FACTEURS DE RÉDUCTION DES RISQUES

Le portefeuille de la Compagnie de Financement Foncier est très sécurisé, puisqu'il repose principalement soit sur un risque hypothécaire, soit sur un risque Secteur public. Ces deux risques sont davantage réduits par la présence de garanties supplémentaires. Ainsi, 50 % des encours hypothécaires Particuliers bénéficient d'une garantie FGAS.

Sur les Particuliers, le principal fournisseur de sûretés personnelles appartient au segment Souverain : la Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) permet d'apporter une garantie de l'État français aux prêts d'accession sociale régis par la réglementation des prêts conventionnés et garantis par une sûreté réelle de premier rang (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers). À ce titre, la SGFGAS bénéficie des notes externes de l'État français et permet de pondérer à 0 % les crédits.

Par ailleurs, certains prêts sur la clientèle des Particuliers bénéficient d'une garantie sous forme de caution, apparentée à un risque établissement : Crédit Logement est un établissement financier, filiale de la plupart des grands réseaux bancaires français.

S'agissant des garanties réelles immeubles, conformément à la réglementation, la Compagnie de Financement Foncier procède annuellement à une réévaluation très détaillée des gages inscrits en hypothèque. Le Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier se prononce sur la validité des modes et résultats d'évaluation des immeubles ainsi que des méthodes de réexamen périodique.

Le dispositif de cession entre la Compagnie de Financement Foncier et le Crédit Foncier ou les autres entités du Groupe BPCE (conventions, contrats) prévoit explicitement la résolution de la cession en cas de non-conformité des créances acquises.

6.3.2. MODES D'ÉVALUATION ET MÉTHODES DE RÉEXAMEN PÉRIODIQUE DE LA VALEUR DES IMMEUBLES

Les modes d'évaluation et les méthodes de réexamen sont décrits de manière détaillée au sein du Document de référence 2015 (p. 145 à 154).

7. Analyse des risques financiers

La Compagnie de Financement Foncier n'a pas d'activité pour compte propre ni aucune position dans un portefeuille de négociation. Son activité sur les marchés est circonscrite aux opérations de couvertures actif/passif de son bilan.

Le Crédit Foncier assure la prestation de suivi et de pilotage des risques structurels de bilan de la Compagnie de Financement

Foncier, en application de la convention qui lui transfère cette compétence. Les règles de cette gestion sont regroupées dans la charte financière de la Compagnie de Financement Foncier.

Par ailleurs le Crédit Foncier assure une surveillance des risques structurels de bilan pour l'ensemble du groupe Crédit Foncier.

7.1. Méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change

La méthodologie reste inchangée au 1^{er} semestre 2016.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 154).

7.2. Suivi du risque de liquidité

7.2.1. ORGANISATION DU REFINANCEMENT DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

L'essentiel des ressources de la Compagnie de Financement Foncier provient de ses émissions à moyen et long terme d'obligations foncières.

Au cours du 1^{er} semestre 2016, la Compagnie de Financement Foncier a émis 3,7 Md€ d'obligations foncières.

La Compagnie de Financement Foncier dispose par ailleurs d'un volume très important d'actifs éligibles aux opérations de financement de la BCE. Au 30 juin 2016, ces encours atteignent près de 39,5 Md€ en valeur nominale répartis en :

- 5,8 Md€ de prêts du Secteur public ;
- 3,5 Md€ de titres ;
- 30,4 Md€ de prêts hypothécaires aux particuliers répondant aux critères définis par la Banque de France après la décision de la BCE du 9 février 2012 d'élargir de façon temporaire et sur base nationale les conditions permettant à une créance d'être acceptée en garantie des opérations de financement de l'Eurosystème.

À cette date, certains de ces titres, pour un montant brut de 2,1 Md€, sont mis en pension. Aussi en considérant les encours mobilisables disponibles, de 37,4 Md€, et après de prudentes estimations de décote, le financement supplémentaire qui pourrait être apporté par la BCE peut être estimé à 13 Md€, tout en maintenant le ratio de surdimensionnement au-dessus de sa limite réglementaire de 105 %.

En 2016, cette faculté de financement n'a pas été utilisée par la Compagnie de Financement Foncier.

7.2.2. SUIVI DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque pour la Compagnie de Financement Foncier de ne pouvoir faire face à ses échéances de trésorerie.

Comme expliqué ci-dessus, les besoins de liquidité sont analysés selon la double approche statique et dynamique. En vision statique, le suivi du risque de liquidité permet de s'assurer que la gestion moyen terme n'a pas pour effet une concentration trop forte des besoins de liquidité sur certaines périodes. Le principal indicateur utilisé est le *gap* de liquidité statique, selon prise en compte ou non des capacités de mobilisation de la Compagnie de Financement Foncier évaluées également à l'horizon de 20 ans.

La politique de gestion très prudente de la liquidité s'est poursuivie en 2016. Outre les contraintes réglementaires, les règles de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier lui assurent une exposition au risque de liquidité très limitée. Elles sont encadrées par un dispositif de limites internes et d'un suivi en Comité de pilotage de la liquidité et en Comité exécutif des risques.

La Compagnie de Financement Foncier s'est notamment engagée à maintenir une trésorerie à court terme suffisante pour faire face à tout moment aux échéances contractuelles de sa dette privilégiée pendant une durée d'une année.

Au 30 juin 2016, la Compagnie de Financement Foncier dispose d'une trésorerie de 1,1 Md€ au jour le jour déposée auprès de la Banque de France.

Elle détient par ailleurs, pour 6,8 Md€ de valeurs de remplacement dont 6,6 Md€ de placements sûrs et liquides prêtés à moins de deux mois auprès de BPCE et garantis par un portefeuille d'actifs.

7.2.3. RESPECT DES LIMITES

RATIO LCR (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)

Applicable depuis le 1^{er} janvier 2016, le ratio LCR de la Compagnie de Financement Foncier est très largement supérieur à 110 % et donc au minimum réglementaire de 70 % au 30 juin 2016.

PRÉVISION DE TRÉSORERIE À 180 JOURS

La Compagnie de Financement Foncier s'assure à tout moment de la couverture de ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours conformément au ratio créé par le décret du 23 février 2011 [article R. 515-7-1 modifié par le règlement du 3 novembre 2014 (Art.R. 513-7)].

Selon l'arrêté du 26 mai 2014, la prévision de la liquidité à 180 jours est désormais transmise pour certification au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR trimestriellement.

LIMITE ASSOCIÉE AU RATIO DE COUVERTURE DES EMPLOIS PAR LES RESSOURCES

En application du référentiel BPCE, la limite associée au ratio de couverture des emplois par les ressources est suivie par la Compagnie de Financement Foncier :

- 0 à 3 ans : 85 % ;
- 3 à 6 ans : 70 % ;
- 6 à 10 ans : 55 %.

En supplément, pour assurer une anticipation de la gestion de la liquidité, un niveau de référence validé par le Comité exécutif des risques a été fixé sur le ratio d'observation en liquidité statique comme suit :

- 0 à 3 ans : 90 % ;
- 3 à 6 ans : 75 % ;
- 6 à 10 ans : 60 %.

Au 1^{er} semestre 2016, la Compagnie de Financement Foncier respecte cette limite et le niveau de référence.

ÉCART DE DURÉE DE VIE ET INDICATEUR DE CONGRUENCE

L'arrêté du 26 mai 2014 introduit le calcul d'un indicateur de congruence.

Il exige que les actifs éligibles, dont le montant permet d'assurer un ratio de surdimensionnement minimum réglementaire de 105 %, aient une durée de vie moyenne n'excédant pas de 18 mois celle des passifs privilégiés. Le calcul est transmis pour validation au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR trimestriellement.

Au 30 juin 2016, sans restreindre les actifs éligibles à hauteur de la contrainte liée au ratio de surdimensionnement réglementaire, cette limite est également respectée.

Outre ces exigences, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à respecter un écart maximal de 2 ans entre la durée de l'ensemble de son passif et la durée de l'ensemble de son actif. Au passif, les fonds propres sont pris en compte pour une durée égale à la plus longue maturité des passifs émis. Au 30 juin 2016, cet engagement est également respecté.

PLAN DE COUVERTURE DES RESSOURCES PRIVILÉGIÉES

Cet indicateur a été créé par l'arrêté du 26 mai 2014. L'établissement assujéti définit, selon ses caractéristiques propres, le plan trimestriel de couverture des ressources privilégiées qui s'appliquerait dans l'hypothèse où il cesserait d'émettre des passifs privilégiés. Selon l'arrêté du 26 mai 2014, il est transmis pour certification au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR trimestriellement.

L'établissement déclare, à la date de situation et sur un pas trimestriel jusqu'au remboursement de la dernière ressource privilégiée, les éléments suivants :

- éléments d'actifs venant en couverture des ressources privilégiées ;
- titres et valeurs sûrs et liquides relevant de l'article R. 513-6 du Code Monétaire et Financier ;
- trésorerie générée par l'ensemble des actifs inscrits au bilan et les passifs privilégiés ;
- ressources privilégiées.

Le calcul du niveau de couverture tient compte des hypothèses de remboursement anticipé et d'un taux de perte finale sur les actifs.

7.3. Suivi du risque de taux d'intérêt global

7.3.1. MODALITÉS DE GESTION

Les modalités de gestion restent inchangées au 1^{er} semestre 2016.

Pour davantage de précisions, au Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 156).

7.3.2. SUIVI DU RISQUE DE TAUX

Le suivi du risque de taux reste inchangé au 1^{er} semestre 2016.

Pour davantage de précisions, au Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 157).

7.3.3. RESPECT DES LIMITES

LIMITE ASSOCIÉE AU GAP DE TAUX STATIQUE

La Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à maintenir le niveau de ses impasses de taux à l'intérieur de limites étroites définies par périodes d'observation. Selon les normes applicables à la Compagnie de Financement Foncier, ces impasses, mesurent la différence entre les emplois et les ressources à taux fixé dans le temps sans acquisition d'actifs nouveaux ni nouvelles émissions et hors indices révisables pour lesquels le taux de référence a une périodicité inférieure à un an.

Les limites actuellement en vigueur pour les impasses de taux sont :

Horizon	Limites exprimées en pourcentage du bilan projeté
Moins de 2 ans	2 %
2-5 ans	3 %
5-10 ans	5 %
10-15 ans	10 %

Au 1^{er} semestre 2016, les limites sont respectées.

LIMITE ASSOCIÉE À LA VALEUR ACTUELLE NETTE (VAN) DES FONDS PROPRES (INDICATEUR BÂLE II)

Cet indicateur mesure la sensibilité de la Valeur actuelle nette des positions de transformation à une translation uniforme de 200 pb

de la courbe des taux rapportée au montant des fonds propres avec une limite à 20 %. Dans cet indicateur, les fonds propres sont amortis linéairement sur 20 ans.

Au 1^{er} semestre 2016, cette limite est respectée.

7.4. Suivi du risque de change

Le risque de change réside dans le fait qu'une évolution des cours de change des devises dans lesquelles sont libellés les actifs ou les passifs du bilan de la Compagnie de Financement Foncier affecte négativement la valeur d'avoirs ou d'engagements libellés en devises étrangères. La Compagnie de Financement Foncier s'interdit toute position ouverte de change.

Par conséquent, tous les actifs et passifs en devises non euro sont systématiquement *swappés* dès leur entrée au bilan. Cette couverture peut se réaliser par la conclusion d'un *swap* de change, d'un emprunt à terme ou d'un *swap* de devise. Les écarts résiduels qui découlent de l'ajustement des positions bilancielle, en particulier celles résultant de l'encaissement des marges, sont couverts mensuellement.

Ils font l'objet d'un suivi par la Direction des risques du Crédit Foncier, qui centralise les positions de change fin de mois, par devise et par cumul de devises.

En matière de risque de change, le référentiel BPCE prévoit que la position de change spot par devise soit limitée à 5 % du total de bilan dans la devise. Cette limite ne s'applique que si l'encours dans la devise concernée est supérieur à la contre-valeur euro de 1 M€.

Au regard de ses expositions, la Compagnie de Financement Foncier s'est fixé une limite interne supplémentaire correspondant à la contre-valeur de 5 M€, toutes devises confondues, et de 3 M€ par devise.

Le respect de la limite est suivi en Comité de gestion de bilan et en Comité exécutif des risques de la Compagnie de Financement Foncier.

Au 30 juin 2016, cette limite est respectée.

7.5. Suivi du risque de règlement

Le suivi du risque de règlement reste inchangé au 1^{er} semestre 2016.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 158).

8. Les risques opérationnels

8.1. Dispositif général

Le dispositif général est décrit de manière détaillée au sein du Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 158).

8.2. Gouvernance

La gouvernance est décrite de manière détaillée au sein du Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 158).

8.3. Environnement de gestion

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 158).

8.4. Organisation du Plan d'urgence et de poursuite de l'activité

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 159).

8.5. Le risque informatique

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 159).

8.6. Les assurances

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 160).

8.7. Les risques juridiques

Parmi les événements marquants au 1^{er} semestre 2016, on notera le point suivant.

Quelques collectivités territoriales, détentrices de prêts dont le taux, bonifié dans un premier temps, résultait ensuite de l'application d'une formule structurée assise sur l'évolution du cours de change de certaines devises, se sont inquiétées de l'évolution actuelle des parités. Six d'entre elles ont cité le Crédit Foncier devant les

tribunaux. La Compagnie de Financement Foncier n'a été assignée directement que dans un seul cas. Cette instance est terminée. En effet, une solution transactionnelle a été trouvée, en lien avec une intervention du Fonds de soutien créé par la loi de finances pour 2014.

Pour les autres dossiers, se reporter au Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 160).

9. Le risque de non-conformité

La fonction conformité de la Compagnie de Financement Foncier est assurée par le Crédit Foncier conformément aux dispositions des conventions (convention cadre et convention relative aux prestations de contrôle interne et de conformité) en vigueur

entre les deux entités. Le Directeur de la conformité du Crédit Foncier est notamment détenteur de la carte de Responsable de la conformité des Services d'Investissement délivrée par l'AMF, pour la Compagnie de Financement Foncier.

9.1. Dispositifs de suivi et de mesure des risques

La méthodologie de suivi et contrôle des risques de non-conformité s'appuie sur celle de BPCE et couvre l'ensemble des activités du Crédit Foncier, dont en particulier les opérations réalisées pour le compte de la Compagnie de Financement Foncier. Elle est complétée par un dispositif de maîtrise des risques, portant sur l'ensemble des métiers en fonction des risques majeurs, et prenant en considération les éléments spécifiques au périmètre d'activité de la Compagnie de Financement Foncier.

Les enjeux particuliers de la réglementation européenne EMIR relative aux opérations sur produits dérivés ont été traités.

Dans le cadre de l'application de la Volcker Rule, la Direction de la conformité a rédigé le Senior Management Report (SMR) sur le

modèle de celui de BPCE SA. Pour mémoire, ce SMR décrit, en synthèse, le programme de conformité renforcé mis en œuvre au sein du groupe Crédit Foncier. Elle a, de plus, centralisé les sous-certifications permettant de mener à bien la certification annuelle signée par son Directeur général. Cette attestation finale du Directeur général, accompagnée du Senior Management Report, a été transmise à BPCE SA dans le courant du mois de mars dans le cadre de la certification du Groupe BPCE.

Elle a, enfin, engagé en relation avec la Direction des risques – risques financiers la déclinaison aux bornes du Crédit Foncier du plan de contrôles Groupe.

9.2. Identification et suivi des risques

L'identification des risques de non-conformité résulte d'une double approche :

- la détection et la prise en compte de spécificités de la Compagnie de Financement Foncier dans la mise en œuvre de textes réglementaires afin de prévenir les éventuelles difficultés d'application et de garantir leur correcte traduction dans les dispositifs opérationnels ;
- l'analyse des résultats des contrôles de premier niveau réalisés par les équipes opérationnelles du Crédit Foncier sur le périmètre

de la Compagnie de Financement Foncier. Ces contrôles sont ciblés sur les thématiques de non-conformité répertoriées dans les normes de conformité Groupe ou résultant d'approches thématiques.

Les déclarations de risques opérationnels effectuées dans l'outil groupe PARO s'appuient sur une cartographie des risques intégrant ceux de non-conformité. Les risques y sont identifiés suivant leur nature et font l'objet d'une valorisation pour chaque événement de risque.

9.3. Contrôle des risques

Le contrôle des risques de non-conformité se répartit entre :

- les contrôles opérés par le Crédit Foncier sur son activité (financement immobilier, gestion financière, etc.), lesquels bénéficient directement à la Compagnie de Financement Foncier ;

- les contrôles mis en œuvre sur les opérations spécifiques à la Compagnie de Financement Foncier, qui portent notamment sur le respect de la réglementation applicable lors des acquisitions de créances et sur la mise à jour des valeurs des garanties.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Crédit Foncier doit, à l'instar des institutions financières remplir les obligations déclaratives annuelles concernant les comptes déclarables des personnes dont les résidences fiscales sont situées dans des pays partenaires. Au cours du 1^{er} semestre 2016, la Direction de la conformité a été

associée aux travaux d'implémentation au Crédit Foncier du dispositif relatif à l'Échange Automatique d'Information (EAI) qui vise à mettre en place un échange multilatéral d'informations entre plusieurs États dans le but d'identifier les avoirs que les résidents fiscaux détiennent en dehors de leur juridiction de référence.

9.4. Suivi des dysfonctionnements

Les dysfonctionnements, identifiés au cours des contrôles ou matérialisés par des incidents risques opérationnels déclarés de façon récurrente, font l'objet de plans d'action spécifiques au sein des unités opérationnelles. Ces plans d'action sont suivis par les correspondants contrôle permanent et conformité des services

concernés. Le suivi de ces dysfonctionnements et de l'évolution des plans d'action correspondant est opéré par la coordination des contrôles permanents aux fins de *reporting* au Comité de contrôle interne du groupe Crédit Foncier et du Comité exécutif des risques de la Compagnie de Financement Foncier.

9.5. Agrément des nouveaux produits ou services

Le risque de non-conformité est intégré dans le processus d'agrément des nouveaux produits et services du Crédit Foncier. Au cours du processus d'étude et d'agrément des produits, services ou activités nouvelles, les questions spécifiques à la Compagnie de Financement Foncier, en particulier l'éligibilité des futurs encours à son bilan, sont systématiquement examinées.

Au cours du 1^{er} semestre 2016, la Direction de la conformité a actualisé la procédure sur l'organisation du processus d'étude,

de création, d'agrément et de suivi des produits, activités et services afin de tenir compte des évolutions du questionnaire « pratiques commerciales et protection de la clientèle » de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, d'introduire les évolutions liées aux nouvelles réglementations (Volcker, EAI, FATCA notamment) et de formaliser la validation finale de la Direction de la conformité avant mise en marché.

9.6. Déontologie – Abus de marché – Conflits d'intérêts

Le dispositif de déontologie financière intègre notamment les dispositions réglementaires issues de la directive Abus de marché.

Les mandataires, les administrateurs et les personnels agissant pour la Compagnie de Financement Foncier sont couverts par cette procédure en tant que besoin.

Au 1^{er} semestre 2016, la Direction de la conformité a effectué un rappel sur l'obligation de déclaration des mandats électifs détenus par les salariés du Crédit Foncier.

Sur un autre plan, la Direction de la conformité a lancé une campagne de formation sur le secret bancaire et la prévention des conflits d'intérêts au 1^{er} semestre 2016.

9.7. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes

Le groupe Crédit Foncier assure la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme par un dispositif de vigilance et de contrôle associant l'ensemble des acteurs du Groupe, tout au long de la chaîne des opérations bancaires et de crédit. Ce dispositif inclut des procédures adéquates ainsi que des actions de formation et de sensibilisation du personnel.

Ce dispositif, intégrant l'approche par les risques issue de la réglementation anti-blanchiment, permet une analyse systématique préalablement à toute entrée en relation. Les encours font l'objet d'une surveillance constante vis-à-vis des listes internationales des personnes liées au terrorisme et pour l'application des embargos. Les événements atypiques en cours de vie des prêts, en particulier lors de remboursements anticipés, sont analysés par le département Sécurité financière de la Direction de la conformité.

9.8. Les activités externalisées

Les Prestations essentielles externalisées (PEE) au sens des articles 231 à 240 de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sont celles faisant l'objet des conventions entre le Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier. Pour les prestations dont il délègue l'exécution à des tiers, le Crédit Foncier contrôle

le respect de cette réglementation. Ce contrôle est intégré dans l'outil PILCOP du Groupe BPCE, permettant ainsi un suivi des prestations existantes et la bonne mise en place des prestations nouvelles.

Le Secrétariat général de la Compagnie de Financement Foncier a en charge, en particulier, le contrôle des activités externalisées auprès du Crédit Foncier.



Éléments juridiques

1. ORGANES D'ADMINISTRATION

La Direction générale

Le Conseil d'administration

73

73

73

2. RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

74

3. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Perspectives de la Compagnie de Financement Foncier

Informations complémentaires

75

75

75

TABLE DE CONCORDANCE AMF

Rubriques du schéma de l'annexe IV du règlement
CE n° 809/2004

76

76

Les informations ci-dessous présentent les modifications significatives intervenues sur les éléments juridiques au cours du 1^{er} semestre 2016. Les autres éléments juridiques du Document de référence au 31 décembre 2015 (enregistré sous le numéro de dépôt D.16-0278) restent en vigueur.

1. Organes d'administration

La Direction générale

Composition de la Direction générale au 30 juin 2016 :

- **M. Thierry DUFOUR**, Directeur général
- **M. Olivier AVIS**, Directeur général délégué

Mouvements au sein de la Direction générale au 1^{er} semestre 2016

Mme Sandrine GUERIN a démissionné de sa fonction de Directeur général délégué le 8 février 2016.

Le Conseil d'administration du 9 février 2016, sur proposition du Directeur général, a décidé de nommer, à compter de ce jour, M. Olivier AVIS en qualité de Directeur général délégué de la Compagnie de Financement Foncier.

Rémunération de la Direction générale

La rémunération de la Direction générale de la Compagnie de Financement Foncier est assurée en totalité au sein des instances du Crédit Foncier à compter du 1^{er} février 2016. En conséquence, le comité des rémunérations est devenu sans objet.

Le Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration au 30 juin 2016 et adresses professionnelles de ses membres :

M. Bruno DELETRÉ

Président du Conseil d'administration depuis le 18 décembre 2013

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy –
94220 Charenton-le-Pont

M. Thierry DUFOUR

Administrateur depuis le 18 décembre 1998

Président du Conseil d'administration du 18 décembre 1998 au 25 juin 1999

Directeur général du 25 juin 1999 au 16 mai 2001

Directeur général délégué du 16 mai 2001 (suite à la promulgation de la loi NRE) au 17 mai 2002

Directeur général depuis le 17 mai 2002 (suite à dissociation de la présidence et de la Direction Générale)

Démission du mandat de Directeur général le 4 septembre 2006

Président du Conseil d'administration du 31 juillet 2007 au 18 décembre 2013

Directeur général depuis le 14 décembre 2007

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy –
94220 Charenton-le-Pont

M. Benoît CATEL

Administrateur depuis le 9 février 2016

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy –
94220 Charenton-le-Pont

M. Pascal CHABOT

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Caisse d'Épargne Île-de-France – 26-28, rue Neuve-Tolbiac –
75633 Paris Cedex 13

M. Jean CHEVAL

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Natixis – 30, avenue Pierre-Mendès-France –
75013 Paris

M. Francis DELACRE

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Banque Populaire du Nord – 847, avenue de la République –
59700 Marcq-en-Barœul

Mme Christine FABRESSE

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon – 254, rue Michel-Teule –
ZAC d'Alco – BP 7330 – 34184 Montpellier Cedex 4

M. Dominique GARNIER

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique –
10, quai des Queyries – 33072 Bordeaux Cedex

M. Cédric MIGNON

Administrateur depuis le 25 mars 2014

BPCE – 50, avenue Pierre-Mendès-France –
75201 Paris Cedex 13

BPCE SA représentée par M. Olivier IRISSON

Administrateur depuis le 28 mars 2011

BPCE – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13

Crédit Foncier de France S.A. représentée par M. Éric FILLIAT

Administrateur depuis le 28 décembre 1998

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy –
94220 Charenton-le-Pont

Mouvements au sein du Conseil d'administration au cours du 1^{er} semestre 2016

Le Conseil d'administration du 9 février 2016 a pris acte de la démission de Mme Sandrine GUÉRIN de sa fonction de Directeur général délégué et de son mandat d'administrateur en date du 8 février 2016.

Le Conseil d'administration du 9 février 2016, sur proposition du Comité des nominations, a coopté M. Benoît CATEL en remplacement de Mme Sandrine GUÉRIN pour la durée restante de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée générale du 2 mai 2016.

Au 30 juin 2016, le Comité d'audit est composé de :

- Crédit Foncier de France, représenté par M. Éric FILLIAT, Président ;
- BPCE, représenté par M. Olivier IRISSON ;
- Mme Christine FABRESSE ;
- M. Dominique GARNIER.

Au 30 juin 2016, le Comité des risques est composé de :

- Crédit Foncier de France, représenté par M. Éric FILLIAT, Président ;
- BPCE, représenté par M. Olivier IRISSON ;
- M. Pascal CHABOT ;
- Mme Christine FABRESSE ;
- M. Dominique GARNIER.

Au 30 juin 2016, le Comité des nominations est composé de :

- M. Bruno DELETRÉ, Président ;
- M. Jean CHEVAL.

2. Résolutions soumises à l'Assemblée générale

Lors de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 mai 2016, les résolutions proposées ont été approuvées.

3. Informations générales

Perspectives de la Compagnie de Financement Foncier

■ ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

La Société n'a enregistré aucun événement récent pouvant, dans une mesure importante, modifier l'évaluation de sa solvabilité. Les émissions de la Compagnie de Financement Foncier se sont élevées à 3,7 Md€ au cours du 1^{er} semestre 2016, en ligne avec le besoin de financement de l'année.

■ TENDANCES

Depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la Société.

Aucune tendance connue, incertitude ou demande ou aucun engagement ou événement n'est raisonnablement susceptible d'influer négativement sensiblement sur les perspectives de la Société.

■ CONTRÔLE

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

■ CHANGEMENT SIGNIFICATIF

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Compagnie de Financement Foncier n'est survenu entre le 26 juillet 2016, date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration et la date de dépôt de cette actualisation du Document de référence.

Informations complémentaires

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration, à l'égard de la Compagnie de Financement Foncier, et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.

Au 30 juin 2016, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige (procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage) susceptible

d'avoir ou d'avoir eu une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Compagnie de Financement Foncier.

La Compagnie de Financement Foncier inscrit son action et le fonctionnement de ses organes sociaux dans le cadre des pratiques de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Table de concordance AMF

Rubriques du schéma de l'annexe IV du règlement CE n° 809/2004

Rubriques	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2016 sous le numéro D. 16-0278 en page :
1. Personnes responsables		
1.1. Personnes responsables des informations	46	195
1.2. Déclaration des personnes responsables	46	195
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Identification des Contrôleurs légaux		192
2.2. Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques		192
3. Informations financières sélectionnées		
3.1. Informations financières		10 à 12
3.2. Informations financières pour les périodes intermédiaires	4-5	n.a.
4. Facteurs de risque	11-12 ; 49 à 71	48 à 50 ; 125 à 127
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la Société		
5.1.1. • Raison sociale et nom commercial de l'émetteur		179 ; 187
5.1.2. • Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur		182
5.1.3. • Date de constitution et durée de vie de l'émetteur		181 ; 187
5.1.4. • Siège social et forme juridique de l'émetteur		179 ; 180 ; 186-187
5.1.5. • Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	75	191
5.2. Investissements	n.a.	n.a.
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités		
6.1.1. • Principales catégories de services fournis	3	5 ; 37 à 39
6.1.2. • Nouveau produit vendu ou nouvelle activité	n.a.	n.a.
6.2. Principaux marchés	3 ; 7 à 10	27 à 33 ; 37 à 39
6.3. Position concurrentielle	5	5 ; 13
7. Organigramme		
7.1. Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	3-4	13 ; 193-194
7.2. Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	3-4	183 ; 193-194
8. Information sur les tendances		
8.1. Déclarations d'absence de détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	75	191
8.2. Événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	75	50 ; 191

Rubriques	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2016 sous le numéro D. 16-0278 en page :
9. Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.	n.a.
10. Organes d'administration, de direction et de surveillance		
10.1. Nom, adresse et fonction des membres des organes d'administration et de direction et principales activités exercées en dehors de la Société	73-74	51 à 68 ; 174 ; 177-178
10.2. Déclaration d'absence de conflits d'intérêts	75	191
11. Organes d'administration et de direction		
11.1. Informations sur le Comité de l'audit		
11.1.1. • Nom des membres et résumé du mandat	73-74	174
11.2. Gouvernement d'entreprise	73-74	164 à 174
12. Principaux actionnaires		
12.1. Détention, contrôle	3 ; 4	183
12.2. Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	75	191
13. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats		
13.1. Informations financières historiques		
13.1.1. • Bilan	13	70
13.1.2. • Hors-bilan	14	71
13.1.3. • Compte de résultat	15	72
13.1.4. • Tableau des flux de trésorerie	43-44	111-112
13.1.5. • Méthodes comptables et notes explicatives	16 à 44	73 à 113
13.1.6. • Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes	45	114-115
13.1.7. • Informations financières historiques		
13.1.7.1. • Comptes individuels annuels		70 à 113
13.1.7.2. • Rapport des Contrôleurs légaux	45	114-115
13.2. États financiers annuels consolidés	n.a.	n.a.
13.3. Vérification des informations financières historiques annuelles		
13.3.1. • Rapport des Contrôleurs légaux	n.a.	69 ; 114-115 ; 175
13.3.2. • Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les Contrôleurs légaux	n.a.	43 à 68 ; 165 à 174
13.3.3. • Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés	n.a.	n.a.
13.4. Date des dernières informations financières		
13.4.1. • Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	Document de référence 2015 *	Document de référence 2014
13.5. Informations financières intermédiaires et autres		
13.5.1. • Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n.a.	n.a.
13.5.2. • Informations financières intermédiaires depuis la fin du dernier exercice	n.a.	n.a.
13.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	68	160
13.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale		
13.7.1. • Déclaration	75	191

* En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent, inclus dans le Document de référence n° D. 16-0278 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 avril 2016, sont incorporés par référence dans le présent document. Les chapitres du Document de référence n° D. 16-0278 non visés ci-dessus sont soit, sans objet, soit, couverts à un autre endroit de ce Document de référence.

Rubriques	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2015 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2016 sous le numéro D. 16-0278 en page :
14. Informations complémentaires		
14.1. Capital social		
14.1.1. • Montant du capital souscrit	31	183 ; 187
14.2. Actif constitutif et statuts		
14.2.1. • Registre et objet social		181-182 ; 186-187
15. Contrats importants		
15.1. Conventions réglementées		180
16. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
16.1. Rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert		145-146
16.2. Attestation		145-146
17. Documents accessibles au public		
17.1. Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement	2 ^e de couverture	182 ; 201
Informations requises dans le rapport financier semestriel		Pages
Attestation du responsable		46
Rapport d'activité		7 à 12
• Comptes semestriels		13 à 44
• Rapport des Commissaires aux comptes		45

Contacts

Compagnie de Financement Foncier
4, quai de Bercy
94224 Charenton-le-Pont Cedex

Information financière :
comfi@creditfoncier.fr

Relations investisseurs :
ir@foncier.fr

Les rapports annuels, semestriels, *reportings* trimestriels sur la qualité des actifs financés et *reportings* label ECBC de la Compagnie de Financement Foncier sont disponibles sur www.foncier.fr

4 quai de Bercy - 94224 Charenton-le-Pont Cedex
Tél. : +33 (0)1 57 44 92 05 - foncier.fr

